

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social :
Hôtel de Ville
Cours Massena - CS 82205
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SOPHIA ANTIPOLIS**

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice	Présents ou Représentés	Procurations
80	63	10

N° de séance : 11

Objet de la délibération : Rapport annuel
2022 sur le prix et la qualité du service
public d'élimination des déchets

N° d'enregistrement : CC.2023.094

Date de convocation :
20 juin 2023

Date de publication
du **- 6 JUL. 2023** au **- 6 SEP. 2023**

Date de réception en Préfecture
- 5 JUL. 2023

Secrétaire de séance



Le Président certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nice dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication, soit
par voie postale 18 avenue des Fleurs CS
61039 06050 Nice Cedex 1, soit par voie
électronique à partir de l'application
« Télérecours citoyens » accessible sur le site
<http://www.telerecours.fr/>

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin à 16H00, le Conseil Communautaire de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué
conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, Espaces du Fort Carré - Av. du 11 novembre à Antibes en session
ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI,
Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire
d'Antibes Juan-Les-Pins.

PRESENTS :

Jean LEONETTI, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Jean-
Bernard MION, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Jean-Pierre
CAMILLA, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie
NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Dominique
TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle
MURATORE, Eric CHALVIN, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Christian
LATY, Thérèse DARTOIS, Marie BRISON, Henriette VENTRE, Albert CALAMUSO,
Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Yves DAHAN, Audouin
RAMBAUD, Marie ANASSE, Geneviève PIERRAT, Simone TORRES-FORET
DODELIN, Eric DUPLAY, Marinette LANGLAIS, Christophe FONCK, Catherine
LANZA, Marika ROMAN, Christophe ETORE, Françoise THOMEL, Carole
BONAUT, Claire BAES, Elisabeth DEBORDE, Laurence HARTMANN, Olivia
LEVINGSTON, Eric PAUGET, David SIMPLOT, Marc BORIOSI, Hassan EL
JAZOULI, Isabelle GARCIA, Marion MUSSO, Khéra BADAOUI HUGUENIN
VUILLEMIN, Céline LAMBIN, Xavier WIIK, Delphine CAROSI, Alexia MISSANA,
François ZEMA, Aline ABRAVANEL, Cédric BOURGON

PROCURATIONS :

Marc Malfatto à Dominique TRABAUD, Georges VAZIA à Eric CHALVIN,
Jacques GENTE à Jean LEONETTI, Marie-Rose BENASSAYAG à Albert
CALAMUSO, Anne-Marie BOUSQUET à Françoise THOMEL, Bernard GARNIER
à Céline LAMBIN, Serge AMAR à Eric DUPLAY, Michel MANAGO à Marinette
LANGLAIS, Nathalie DEPETRIS à Audouin RAMBAUD, Arnaud VIE à Monique
GAGEAN

ABSENTS :

Kevin LUCIANO, Emmanuel DELMOTTE, François WYSZKOWSKI, Georges
TOSSAN, Martine SAVALLI, Marie OZENDA, Alain BERNARD

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du
Conseil.

Monsieur Xavier WIIK, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

AR Prefecture

006221060641te 20231214n 14m122023 - 01pp07
Reçu le 26/12/2023
Publié le 26/12/2023

006221060641te 20231214n 14m122023 - 01pp07

Monsieur LEONETTI,

Conformément au Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services, disposition qui est inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Loi BARNIER).

Ledit décret du 11 mai 2000 s'applique quel que soit le mode de gestion du service : régie directe ou gestion déléguée.

Toutes les communes ayant transféré en totalité ou en partie leur compétence environnement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale doivent être destinataires du rapport de cet établissement et le présenter ensuite à leur propre Conseil Municipal. Parallèlement, un exemplaire du rapport sera adressé à Monsieur le Préfet pour information.

Ce rapport sur le service public des déchets reprend les indicateurs techniques et financiers précisés en annexe 1 et 2 du décret du 11 mai 2000.

Il permet d'apprécier :

- La nature et l'importance du service rendu,
- La qualité et la performance du service rendu sur les plans techniques et financiers.

Ainsi, en 2022 ce sont 167 906 tonnes de déchets tout confondus qui ont été collectées et traitées sur le territoire communautaire, dont 79 243 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, 17 090 tonnes de collectes sélectives (emballages, papiers, cartons, verre), 6 905 tonnes de déchets verts en porte-à-porte, 689 tonnes de textiles, linges chaussures, et 63 979 tonnes de déchets provenant des déchèteries.

Cela représente une diminution de 6.24 % de déchets ménagers et assimilés par rapport à l'année précédente ce qui représente 11 182 tonnes de déchets produits en moins. Cette diminution est conséquente avec près de 85 kg/ hab. de moins, ce qui porte à 929 kg/ habitant de déchets produits.

Globalement, le taux de valorisation des déchets sur le territoire communautaire est de 97.4 %, se répartissant comme suit :

- 30.5 % de valorisation matière
- 15.1% de valorisation organique
- 47.6 % de valorisation énergétique
- 4.2% de valorisation co-énergétique
- 2.6 % d'enfouissement

Les faits marquants de l'année 2022 ont été les suivants :

- Mise en place de la collecte des végétaux sur 4 quartiers des communes de Biot, Vallauris, Antibes et Valbonne ;
- Mise en place d'un plan d'action pour limiter les refus de tri et les déclassements de bennes ;
- Lancement de l'étude sur les biodéchets ;
- Lancement et attribution du nouveau marché de collecte pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023 ;
- Déploiement du tri des emballages en PAP et en PAV sur le parc de Sophia Antipolis ;

AR Prefecture

00022060041e 20231214 Antibes 2023 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Reçu le 26/12/2023

Publié le 26/12/2023

- Mise en place d'une nouvelle centrale téléphonique permettant le choix de la thématique de l'appel et de l'orientation sur les opérateurs ;
- Poursuite du déploiement de PAV sur le Haut Pays ;
- Collaboration avec la CCAA notamment par la mise en place de groupements de commande pour l'acquisition de matériels de collecte, de vêtements de travail ;
- Diminution du taux de TEOM de 8.8 % à 8,65% au 1^{er} janvier 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets au titre de l'exercice 2022, joint en annexe à la délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 26 JUIN 2023
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI



2022

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est établi conformément à la loi N° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté le 31 mai 2023 en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 26 juin 2023 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

Sommaire

1 Présentation générale

- 4 La synthèse 2022
- 6 CASA en bref
- 7 Organisation de la gestion de la compétence déchets
- 9 Faits marquants 2022
- 10 La Direction Envinet
- 11 Moyens humains
- 12 Accidentologie
- 13 Moyens matériels
- 14 Organisation de la collecte en porte à porte
- 15 Organisation de collecte en points d'apports volontaires
- 16 ZOOM Dispositifs de collecte enterrés et semi enterrés
- 19 ZOOM Maintenance des équipements enterrés et semi enterrés
- 20 Certification ISO 9001 : management par la qualité
- 21 ZOOM Relation usagers

2 Cadre réglementaire

- 24 Rappel des différents objectifs réglementaires nationaux
- 25 Situation de la CASA comparativement aux évolutions réglementaires
- 26 Obligations réglementaires de réduction et valorisation
- 27 Situation de la CASA et projection

3 Indicateurs techniques

- 29 Répartition des flux collectés 2022
- 30 Evolution du gisement des déchets ménagers et assimilés produits par la CASA
- 31 ZOOM Répartition des flux collectés 2022
- 32 ZOOM Caractérisation des ordures ménagères résiduelles
- 33 Comparatif des gisements
- 34 Collecte des ordures ménagères résiduelles
- 35 Collecte du bi flux - emballages ménagers et journaux magazines
- 36 ZOOM Analyses et les impacts de la qualité des collectes des emballages ménagers et journaux magazines
- 41 Collecte du verre
- 42 Collecte des végétaux et dépôts en déchetterie
- 43 Encombrants et dépôts sauvages
- 45 ZOOM Collecte en porte à porte des encombrants et dépôts sauvages
- 46 ZOOM Procédure de gestion des encombrants et dépôts sauvages
- 47 Collecte des huiles
- 48 Collecte des textiles, linges et chaussures
- 49 Collecte en déchetteries
- 52 Analyse des évolutions depuis 2010
- 54 Traitement, valorisation des déchets

4 Indicateurs financiers

- 57 Budget
- 59 La TEOM de la CASA
- 60 Financement du service
- 63 Coûts des collectes

5 Perspectives

- 66 Perspectives pour Envinet

6 Glossaire et références

- 69 Glossaire
- 70 Références

1

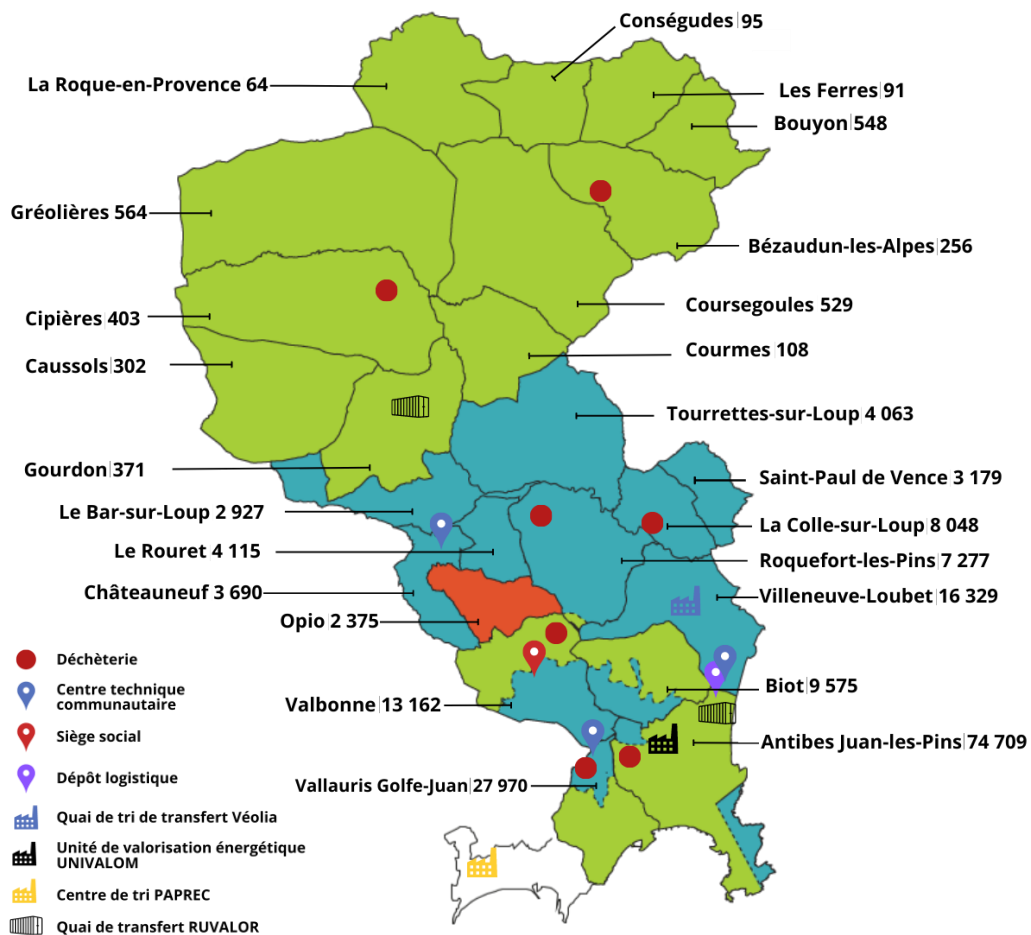
Présentation générale





LA SYNTHÈSE 2022

ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COLLECTE



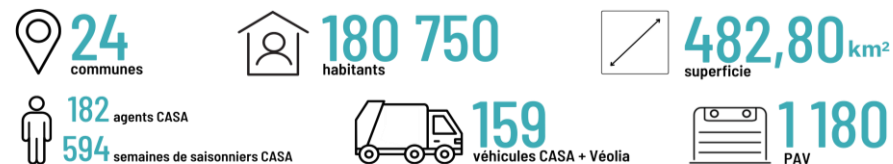
Gestionnaires de collecte

Collecte ENVINET

Collecte Véolia

Collecte ENVINET + Véolia

COLLECTE EN PORTE À PORTE ET POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES



2022

929 kg/hab.
de DMA *
soit **167 906 t**

- 8,1%

*DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

575 kg/hab.
d'OMA *
soit **103 926 t**

- 3,1%

*ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES

345 kg/hab.
de déchets
occasionnels *
soit **63 979 t**

- 15,3%

*Dépôt en déchèteries

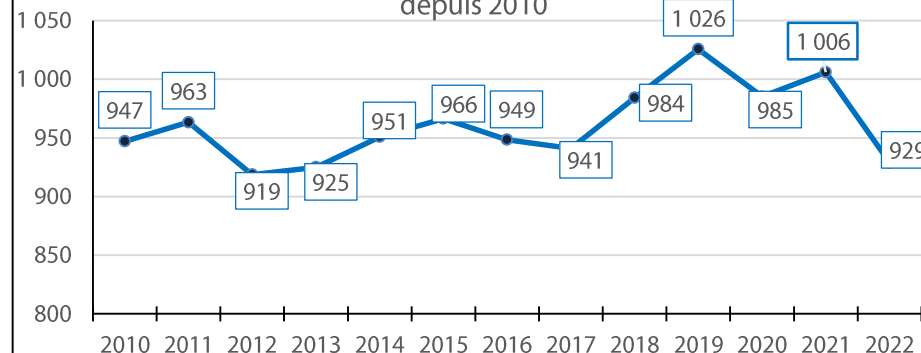
2021

1 011 kg/hab.
de DMA *
soit **179 088 t**

593 kg/hab.
d'OMA *
soit **104 982 t**

418 kg/hab.
de déchets
occasionnels *
soit **74 106 t**

Evolution des DMA sur la CASA en kg/habitant/an depuis 2010





LA SYNTHÈSE 2022

BUDGET

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

47 644 738,36€

Soit + 1 584 175,17€
par rapport à 2021

Dépenses de
fonctionnement

41 329 391,85€

Dépenses
d'investissement

6 315 346,51€

COÛT DU SERVICE
263,59 € / habitant

RECETTES 2022

47 644 738,36€

Produit de la TEOM

40 278 023 €

Autres recettes

1 764 926,27 €

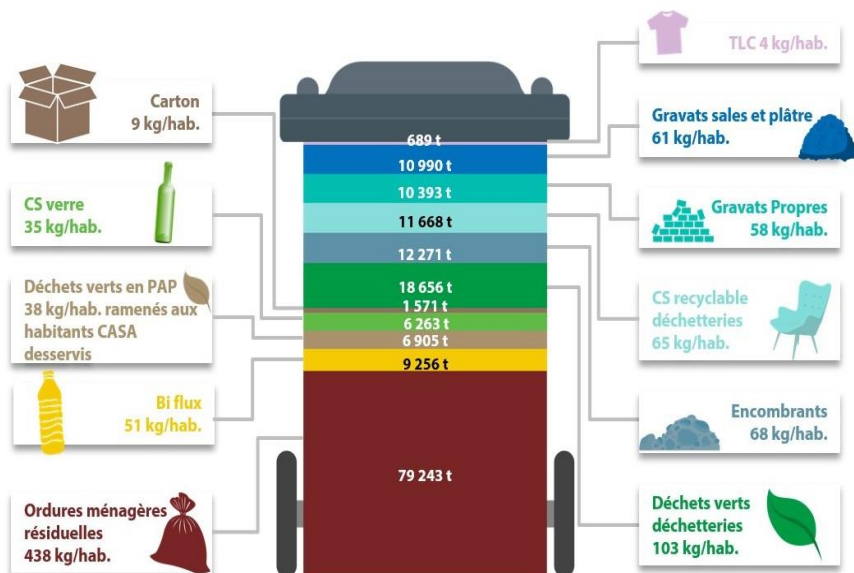
Emprunt

2 986 981,28€

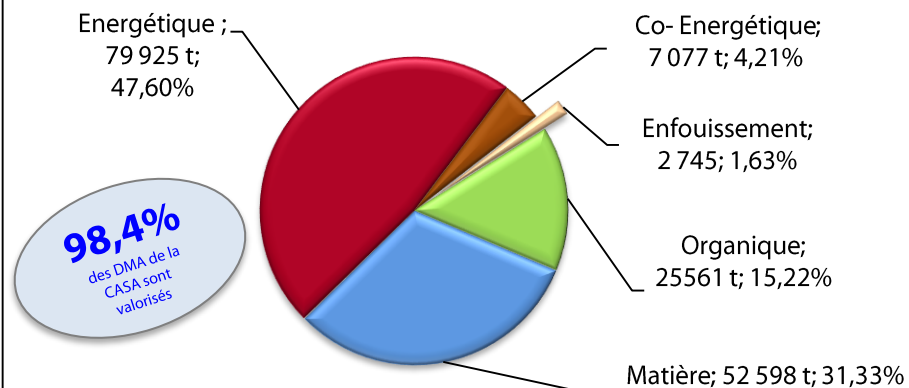
Autres recettes
d'investissement

2 614 807,81€

PRODUCTION 929 KG/HAB. EN 2022



TRAITEMENT DES DECHETS





LA CASA EN BREF

24
communes

483
km²



180 750

habitants
(population municipale
INSEE recensement 2020)
*Soit + 3 673 habitants par
rapport à 2021*

177 077
habitants en 2021

+ 2,07%
population
municipale



128 000
Logements

70 %
Habitat
collectif

30 %
Habitat
individuel

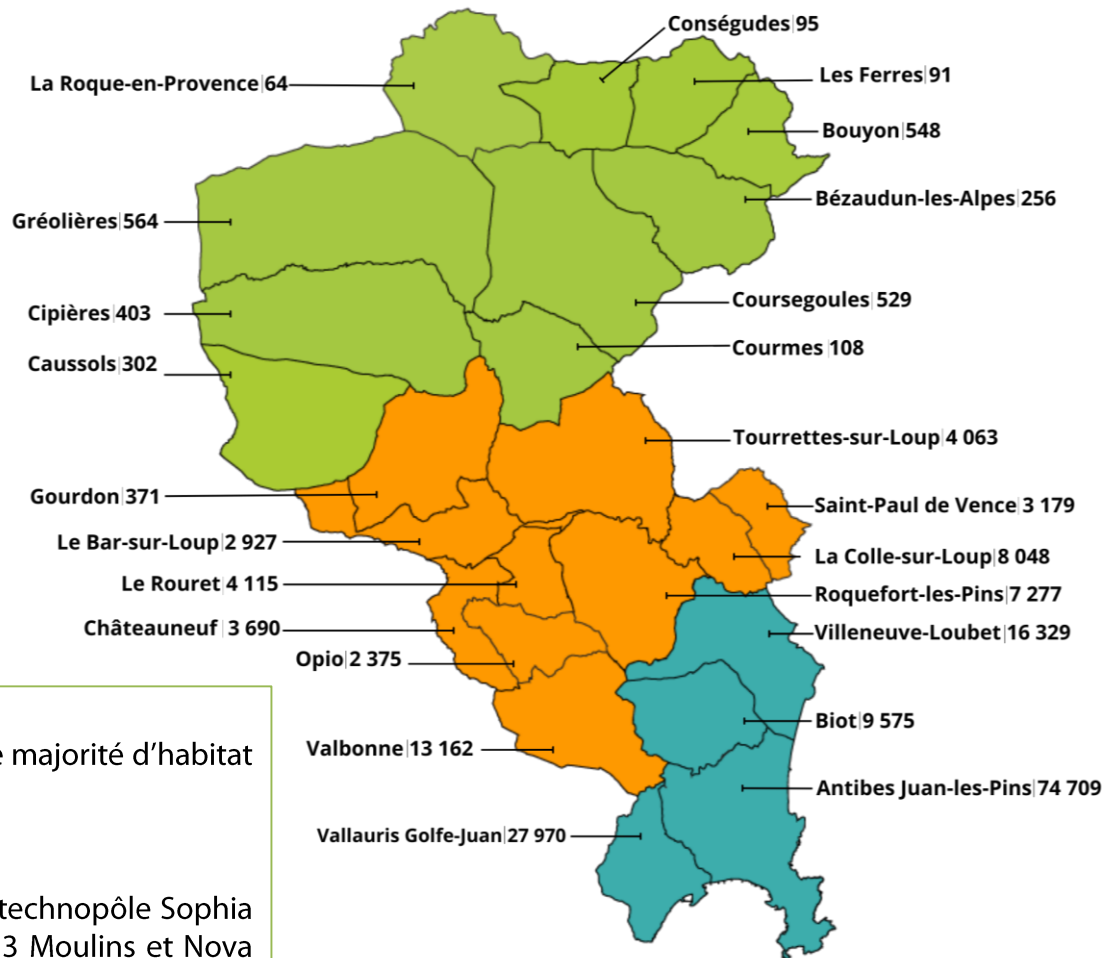
Le haut pays : représenté par des villages peu urbanisés.

Le moyen pays : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

La bande littorale : représentée par une urbanisation dense.

De plus, la CASA comporte des spécificités liées au secteur de la technopôle Sophia Antipolis ainsi qu'aux zones industrielles et commerciales sur les 3 Moulins et Nova Antipolis à Antibes, Saint Bernard à Vallauris, Marina 7 à Villeneuve Loubet.

Communes de la CASA – populations communales





ORGANISATION DE LA GESTION DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS



LES COMMUNES

- ☐ Propreté communale
- ☐ Pouvoir de police spéciale pour la verbalisation des dépôts sauvages



CASA – Direction ENVINET Collecte des déchets ménagers et assimilés

- ☐ Conseil et installation des équipements de collectes des déchets (points d'apports volontaires, bacs et sacs)
- ☐ Collecte en régie ou avec des prestataires des différents flux sur le territoire
- ☐ Lavage et entretien des équipements de collecte
- ☐ Suivi des prestataires de collecte
- ☐ Collaboration avec les parties prenantes dans la prévention des incivilités et la gestion des déchets notamment lors d'événements particuliers (manifestations et situations de crises)



UNIVALOM Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets ménagers

- ☐ Communication
- ☐ Prévention : Zéro déchet, tri des déchets, compostage individuel et collectif
- ☐ Actions visant à promouvoir la réduction, la réutilisation et la valorisation des déchets
- ☐ Gestion des déchetteries
- ☐ Transit et transport des déchets
- ☐ Traitement et valorisation des déchets



ORGANISATION DE LA GESTION DE LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Le siège social de la CASA regroupe des activités administratives de la compétence déchets ainsi que l'équipe dédiée à la Relation Usagers.

La CASA dispose de trois centres techniques d'où partent les équipes de la régie, sur les communes de :

- ✓ Vallauris ;
- ✓ Biot ;
- ✓ Châteauneuf de Grasse.

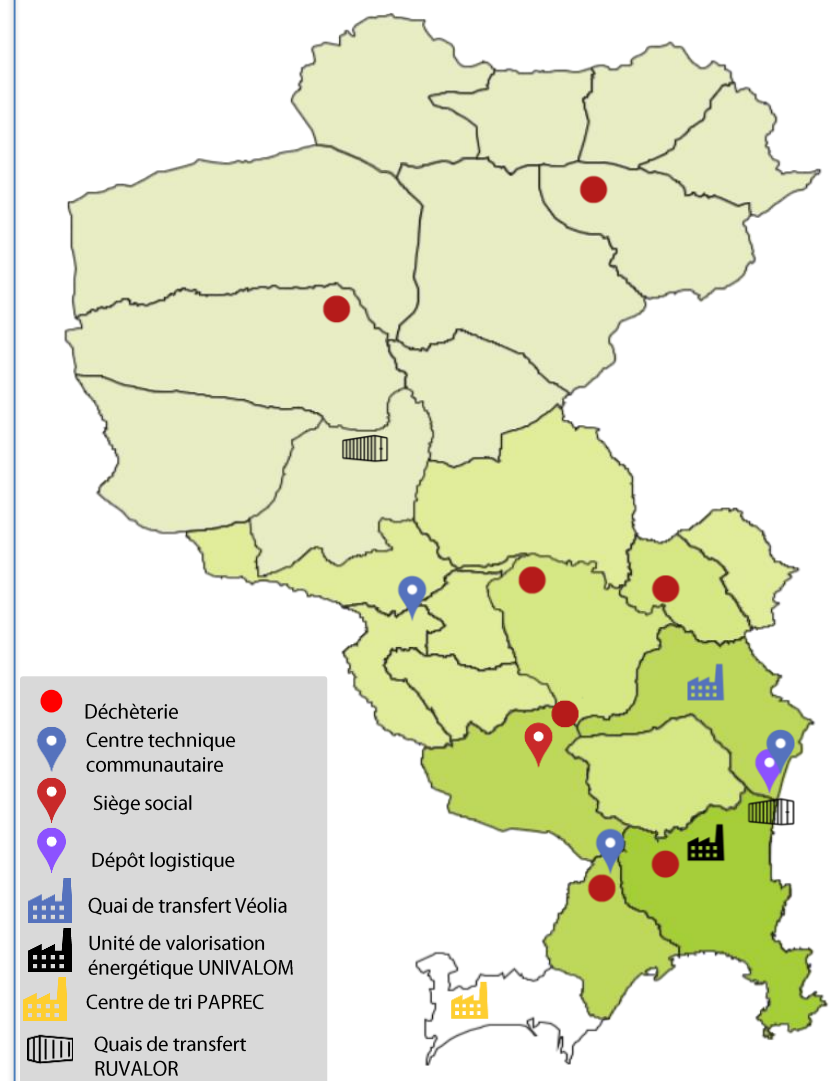
Elle dispose également d'un dépôt à Malamaire sur la commune de Valderoure, accueillant un véhicule et 2 agents de la régie.

De plus, un dépôt logistique (Biot) permet plus particulièrement le stockage des équipements de collecte comme les bacs et les colonnes.

D'autres sites sont utilisés tels que :

- ✓ le quai de transfert de Véolia à Villeneuve Loubet ;
- ✓ Les quais de transfert de Ruvalor à Biot et à Bar sur Loup ;
- ✓ Les 7 déchetteries gérées par UNIVALOM sur les communes d'Antibes, Vallauris, Valbonne, La Colle sur Loup, Roquefort les Pins, Capières et Bezaudun ;
- ✓ L'unité de valorisation énergétique gérée par Univalom est située à Antibes ;
- ✓ Le centre de tri des emballages ménagers géré par PAPREC se trouve à Cannes.

Sites de gestion des déchets





FAITS MARQUANTS 2022

Ouverture d'un nouveau Centre Technique Communautaire sur Biot

- Déplacement de l'équipe des encombrants mai 2022

Nouvelle centrale téléphonique permettant le choix de la thématique de l'appel et l'orientation sur les opérateurs

- 28/02/22

Extension des horaires d'ouverture du standard Envinet à l'après midi

- 17/10/22

Mise en place d'un plan d'action pour limiter les refus de tri et les déclassements de bennes

- Structuration d'un suivi hebdomadaire des déclassements
- Sensibilisation et formation des équipages
- Interventions auprès des habitants et commerces « mauvais trieurs »

Evolution des collectes

- Analyses des collectes existantes et proposition de stratégies
- Mise en place de collectes en porte à porte des emballages sur le parc de Sophia Antipolis 4/03/2023
- Expérimentation collecte des végétaux en PàP sur des quartiers d'Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris 08/06/2022
- Etude biodéchets

Développement de la communication

- Flyer refus de collecte tri et végétaux
- Évolution du site internet
- Outils de communication à destination des résidents et touristes
- TLC : campagne Réparer-Réutiliser-Recycler- Réduire.

Poursuite du déploiement de PAV sur le haut pays

Fin du marché de collecte au 31/12/2022

- Lancement du marché en 2 lots : PAP et PAV
- Sélection du nouveau prestataire Véolia pour les 2 lots



LA DIRECTION ENVINET

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 16 sont majoritairement collectées en porte à porte, par la régie de collecte, contre 8 en prestation et selon plusieurs critères :

- ✓ Le flux ;
- ✓ Les types de voies ;
- ✓ Les modes de collecte ;
- ✓ La situation géographique ;
- ✓ Les spécificités des quartiers ;
- ✓ La fréquentation touristique.

Toutes les prestations de collecte en PAV sont confiées à des prestataires.

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte (PAP = dotation en bacs individuels et collecte au droit des habitations) et d'autres en points de regroupement (PR = collecte à proximité des habitations avec des bacs à roulettes collectifs).

Il y a également les points d'apports volontaires (PAV), constitués de colonnes aériennes, enterrées ou semi enterrées de 4 à 5 m³. Ces colonnes de verre, de carton, d'emballages ménagers et d'ordures ménagères sont collectées par Véolia grâce à des camions grues.

Pour les textiles, linges, chaussures, des bornes sont également réparties sur le territoire. Elles sont collectées par les associations Pacôme recyclage et Montagn'habits aux moyens de véhicules utilitaires.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur :

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechets>

Certains services spécifiques sont proposés, selon les secteurs, comme la collecte du verre et des huiles de friture des cafés, hôtels et restaurants. Des ramassages à des horaires précis sont réalisés (hôpitaux, zones piétonnes, sites à risques...).

Les niveaux de service sont également adaptés à la production de déchets et à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus de déchets produits par les touristes et les professionnels.



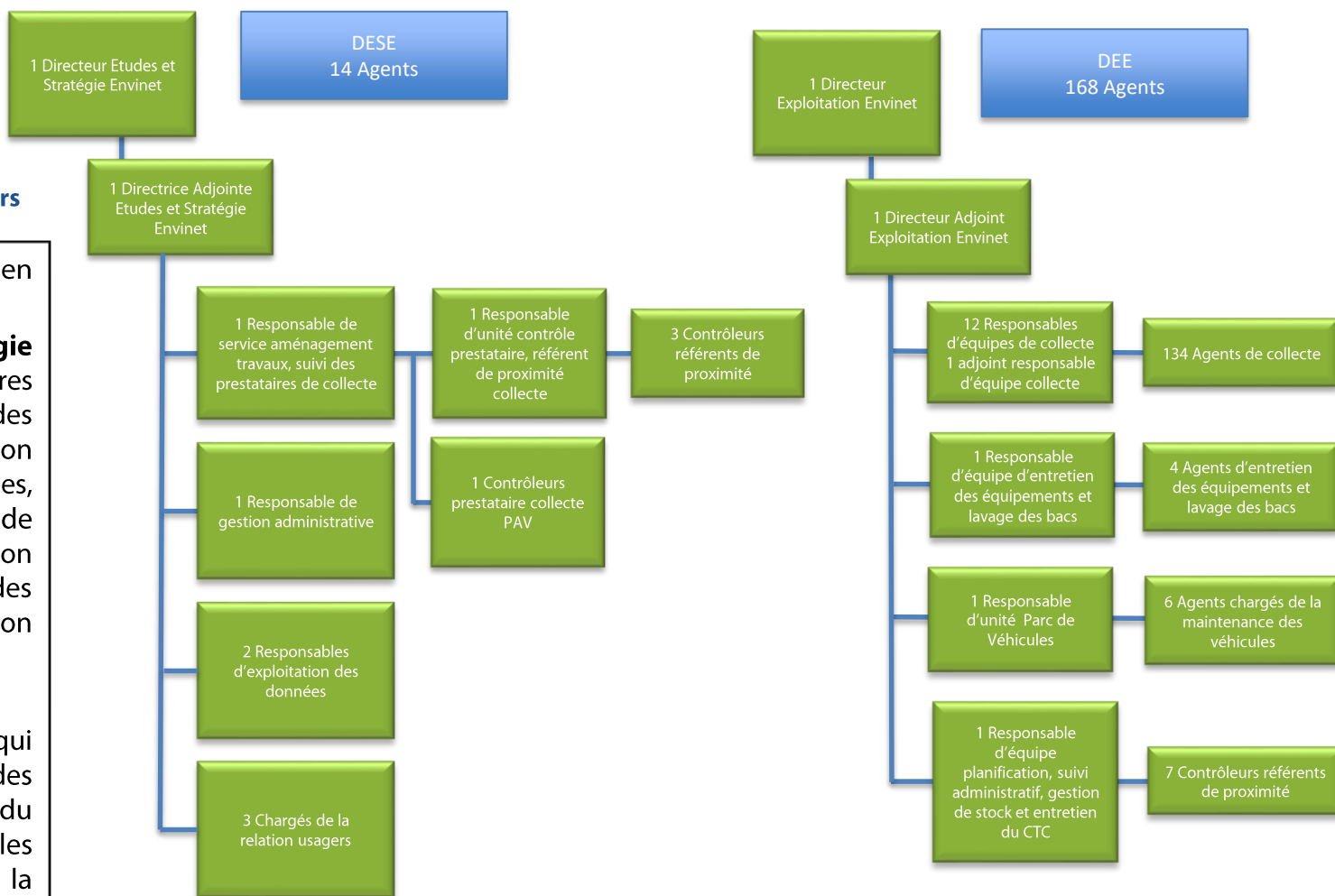
MOYENS HUMAINS

**182 agents CASA****37 saisonniers****594 semaines de saisonniers**

La Direction ENVINET est structurée en deux directions :

⇒ La **Direction Etudes et Stratégie** qui assure la gestion des prestataires privés, la rédaction et le suivi des marchés publics, la gestion administrative, l'analyse de données, l'interface avec les usagers, le suivi de la certification ISO 9001, la réalisation de travaux d'enfouissement et des maintenances des PAV et la gestion de projets.

⇒ La **Direction Exploitation** qui assure directement la gestion des équipes de collecte avec du personnel de la CASA et réalise les prestations de collecte sauf la collecte des PAV sur l'ensemble du territoire.



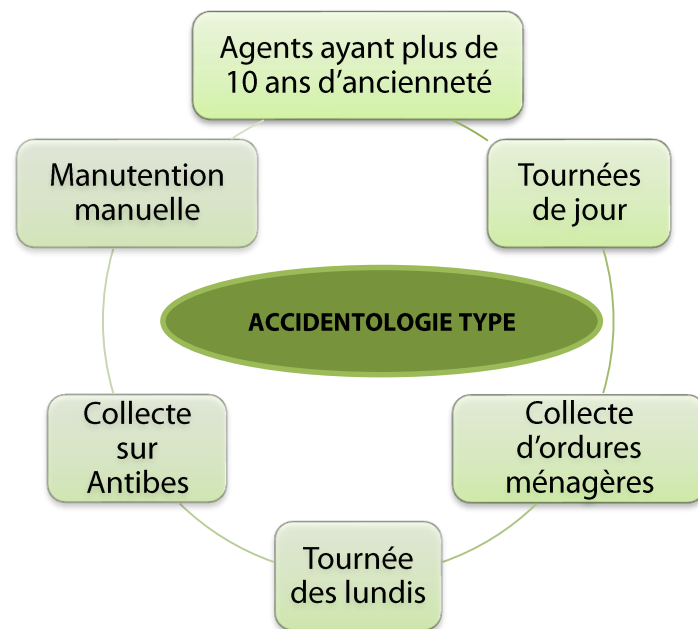
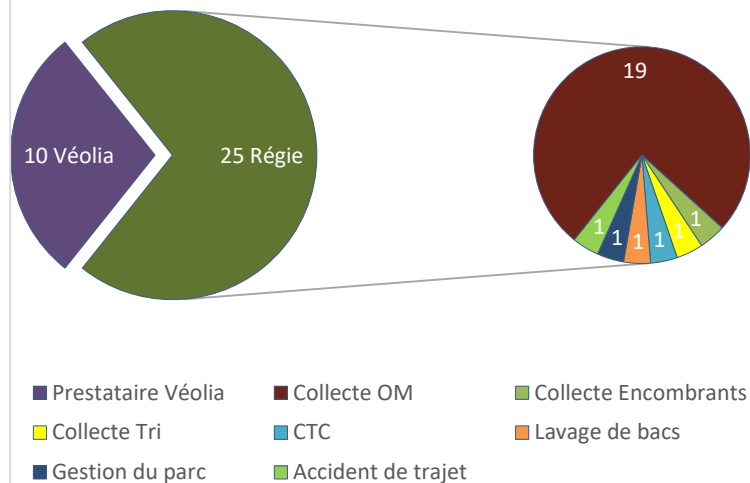


ACCIDENTOLOGIE

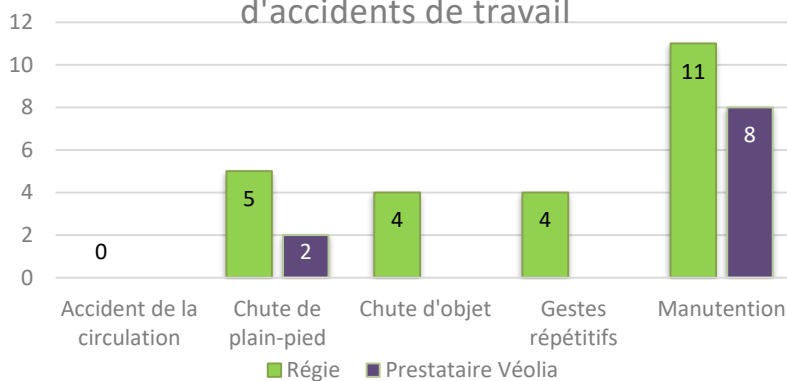
35
Accidents de travail et de trajet cumulés (régie et prestataire)

Pas d'augmentation notable de l'accidentologie. Une vigilance est toujours portée à la prévention.

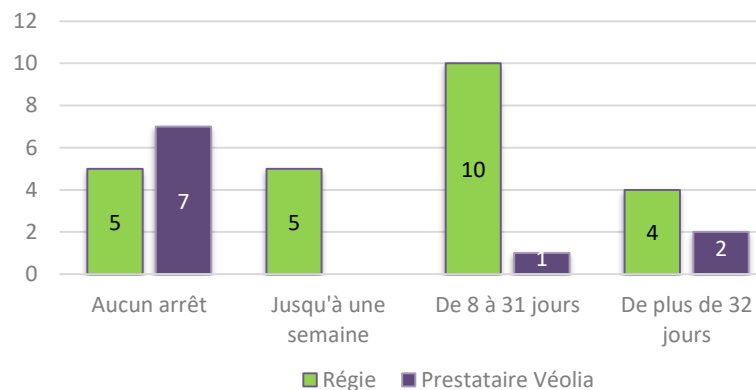
Accidentologie 2022



Répartition des différents types d'accidents de travail



Durées des accidents de travail





MOYENS MATÉRIELS

159
Véhicules

108
Véhicules
Envinet

51
Véhicules
Véolia



Une formation à la conduite rationnelle est prodiguée à chaque chauffeur à sa prise de poste.

Véhicules	Envinet	Véolia	Total
BOM 7 à 20m3	30	20	50
Mini bennes 4 à 5 m3	14	14	28
Mini benne en location	0		0
Camions plateau hayon encombrant	22	4	26
Camions grue 10 à 14m3	4		4
Camions grue 14m3 à 20 m3	3	4	7
Laveuse	1		1
Micro-bennes électrique	0	2	2
Véhicules 2 roues	3		3
Pick-up	11		11
Véhicules utilitaires et légers	20	7	27
Total	108	51	159

Plus de 60 % des véhicules disposent d'équipements spécifiques réduisant les consommations de carburant notamment lors des opérations de collecte.

Deux types de dispositifs sont disponibles sur les BOM :

Un premier système composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur et un dispositif dit « Eco contrôle ».

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%.

Avantage écologique : réduit considérablement les nuisances sonores et les émissions de carbone passant d'un régime moteur en phase de collecte de 1100 T/min à 650 T/min.

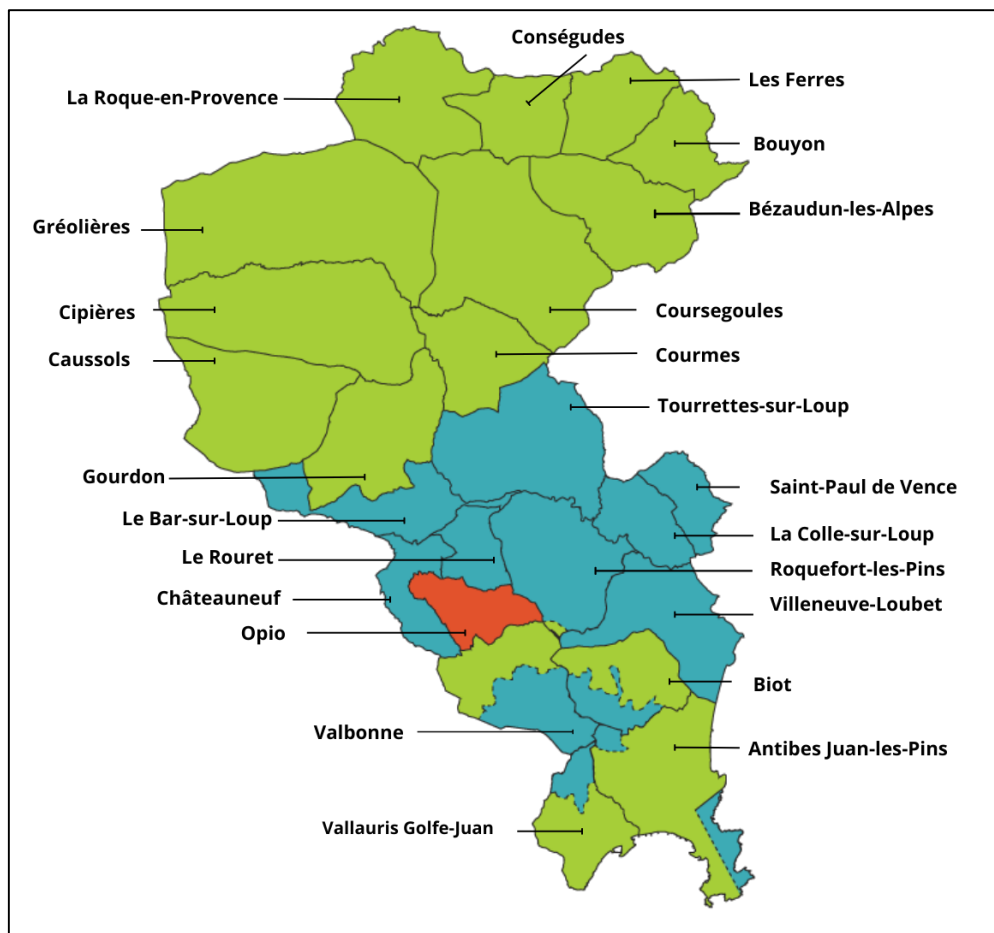
Un deuxième système équipe plusieurs BOM comprenant une technologie avant-gardiste de haute technologie (première en France) nommée Cin Energie (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage pour la convertir en électricité) qui permet l'utilisation autonome de l'équipement lors des opérations de collecte (lève conteneur et système de compaction).

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 23%.

Avantage écologique : zéro émission de carbone sur le dispositif Cin Energie en situation de collecte et très forte diminution des nuisances sonores.



ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE



Gestionnaires de collecte

 Collecte ENVINET Collecte Véolia Collecte ENVINET + Véolia

Commune	OM	CS (Biflux)	Verre	Végétaux	Encombrants Régie
Antibes	C2 à C28	C2	C4 à C7 semaine Vieil Antibes	*(Super Antibes ; Valbosquet)	C5
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1 à C2		*	C1
Bezaudun-les-Alpes	C2	C1			C1
Biot	C2 à C7	C2	C1 points bouche village	*(Bois Fleuri ; Vallée Verte)	C5
Bouyon	C2	C1			C1
Caussols	C2	C1			C1
Cipières	C2	C0,5			C1
Châteauneuf de Grasse	C2 à C6	C1 à C2		*	C1
La Colle-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2	C0,5	*	C2
Conségudes	C2	C0,5			C1
Courmes	C2	C1			C1
Coursegoules	C2	C1			C1
Les Ferres	C2	C0,5			C1
Gourdon	C2 à C3	C1			C1
Gréolières	C2	C1			C1
Opio	C2 à C7	C1	C0,5	*	C1
Roquefort-les-Pins	C2 à C8	C1 à C2	C0,5	*	C1
La Roque-en-Provence	C2	C0,5			C1
Le Rouret	C2	C1 à C2		*	C1
Saint-Paul de Vence	C2 à C14	C1 à C2	C0,5	*	C2
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1 à C2		*	C1
Valbonne	C2 à C7	C1 à C2		*(Ile verte ; Bel Air)	C5
Vallauris / Golfe Juan	C2 à C7	C2		*(Super Cannes)	C4
Villeneuve-Loubet	C3 à C12	C2	C1 points bouche Marina	*	C5
ZI Sophia Antipolis/3 Moulins/SaintBernard	C3	C1			/

La lettre « C » suivie d'un chiffre (0,5 à 28) correspond au nombre de collectes dans la semaine

* = C0,5 collecte de novembre à mars (semaine paire ou impaire en fonction de la commune) et C1 collecte chaque semaine d'avril à octobre



ORGANISATION DE LA COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

1 180

PAV en 2022

Soit – 6 % par rapport à 2021
1 257

PAV en 2021



Collecte réalisée par des prestataires

**Verre,
Emballages,
Ordures
ménagères,
Carton**

Véolia

**Textiles,
linges,
chaussures**

Montagn'Habits
Pacôme
Recyclage

Répartition des colonnes d'apport volontaire par flux

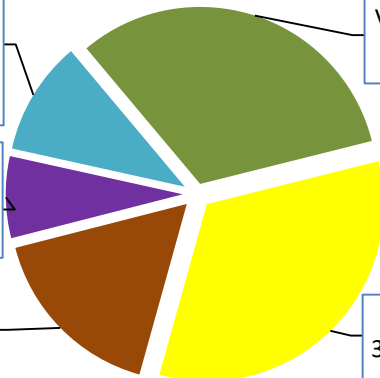
Textiles-linges,
chaussures;
123PAV;
10%

OM; 88PAV
8%

Cartons;
197PAV;
17%

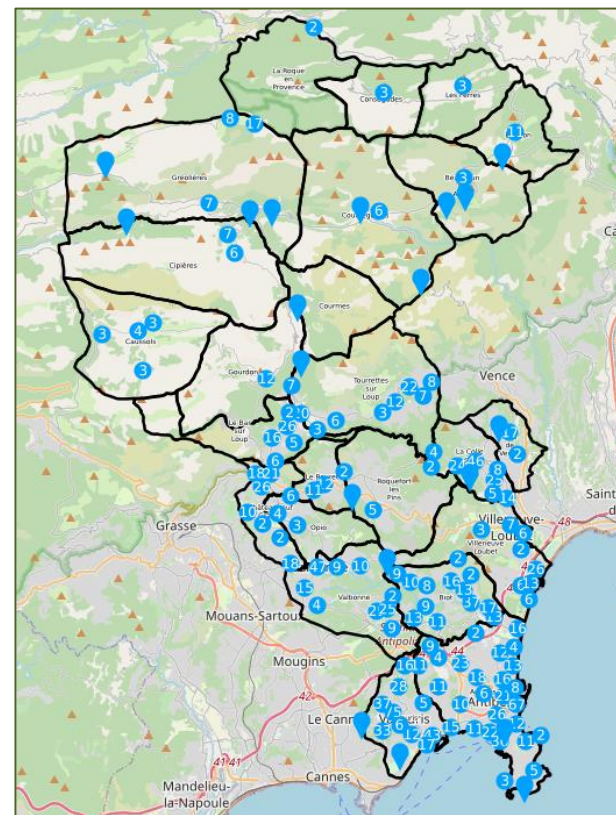
Verre; 380PAV;
32%

Biflux;
392PAV;
33%



La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 5 flux : ordures ménagères, verre, bi flux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures). Les PAV sont collectés par nos prestataires, en fonction du taux de remplissage.

Carte interactive des PAV de la CASA
(site internet)



Une carte interactive des PAV verre, emballages, ordures ménagères et cartons est disponible sur le site internet de la CASA https://liens.agglomeration-casa.fr/carte_pav

Une autre carte interactive pour les bornes à vêtements est également disponible à l'adresse : <https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>
Ces cartes permettent aux usagers de connaître les points de collecte sis à proximité de leur domicile.



ZOOM DISPOSITIFS DE COLLECTE ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS



977 993 €

Dépenses pour dispositifs de points d'apports volontaires

369 829 €

Acquisitions

177 675 €

Travaux

430 489 €

Transformations

Mise en place de nouveaux équipements de collecte enterrés et semi enterrés

Dans l'objectif d'améliorer la salubrité, l'esthétisme et l'optimisation du fonctionnement de la collecte, poursuite du programme d'enfouissement de colonnes enterrées et semi-enterrées, ou d'ascenseurs à bacs pour les ordures ménagères, le tri sélectif et le verre :

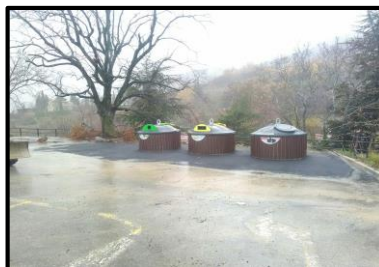
- Antibes : quartier de Marenda Lacan - Maizières
- Gourdon : Parking Rouguières et montée du village
- La Colle sur Loup : Parking de la Victoire et Maréchal de Lattre de Tassigny
- Tourrettes sur Loup : Parking de La Madeleine
- Valbonne : Anciens Combattants



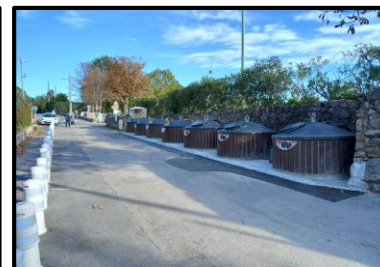
Antibes-Maizières



La Colle sur Loup –
Maréchal de Lattre de
Tassigny



Gourdon - Montée du
village



Tourrettes –la
Madeleine



Valbonne –Anciens
Combattants



ZOOM DISPOSITIFS DE COLLECTE ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS

Transformation d'ascenseurs à bacs

61 équipements *de type « ascenseurs à bacs »* sont répartis sur le territoire. Ils contiennent deux bacs de 750 litres soit un volume total de 1 500 litres par dispositif. Dans une logique d'optimisation de la collecte, certains équipements peuvent être modifiés, avec peu de travaux de génie civil, afin d'augmenter leur capacité pour la porter à 4 ou 5000 litres sous réserve d'accessibilité au camion grue de 26 tonnes pour la collecte. Ce principe permet également de diversifier les flux sur un même point.

En 2022, deux équipements ont été transformés afin d'expérimenter le dispositif « Eco Big » à Valbonne, rue Gambetta.



Valbonne – Travaux de mise en place Gambetta



ZOOM DISPOSITIFS DE COLLECTE ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS

28

Équipements changés en 2022

21

Équipements changés en 2021

Avant travaux



Après travaux



Renouvellement de bornes enterrées

La CASA dispose de 262 équipements enterrés et semi enterrés répartis sur le territoire. Certains dispositifs vieillissants et inadaptés dans leur utilisation étaient régulièrement rendus indisponibles et très inesthétiques. Les nombreuses maintenances curatives étaient devenues très coûteuses pour les maintenir opérationnels.

Un plan pluriannuel de renouvellement sur une durée de 10 ans (2020/2030) est suivi, afin de permettre chaque année, le renouvellement de 20 à 30 bornes, sans travaux de génie civil. Les périodicités de renouvellement sont adaptées en fonction de l'état de la borne (fréquences de collecte importantes et utilisation intensive).

☐ **Antibes** : **Avenue de Verdun** avec 1 dispositif ordures ménagères et 1 pour le verre, **Boulevard d'Aguillon** avec 2 dispositifs ordures ménagères

- **Chemin des Eucalyptus** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - **Chemin des frères Garbero** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - **Avenue de l'Esterel** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - **Rue du Championnet** avec 2 dispositifs pour les ordures ménagères et 1 dispositif emballages ménagers - **Rue Lacan** avec 2 dispositifs pour les ordures ménagères et 1 pour le verre - **Boulevard Baudoin** avec 1 dispositif ordures ménagères.

☐ **Biot** : **Parking Saint Jean** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - **Chemin du Plan** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre.

☐ **Le Rouret** : **Chemin des Bayaques** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre.

☐ **Valbonne** : **Place Vallis Bona** avec 1 dispositif emballages ménagers et 1 pour le verre - **Rue Gambetta** avec 2 dispositifs emballages ménagers et 1 pour le verre.



ZOOM MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ENTERRÉS ET SEMI ENTERRÉS

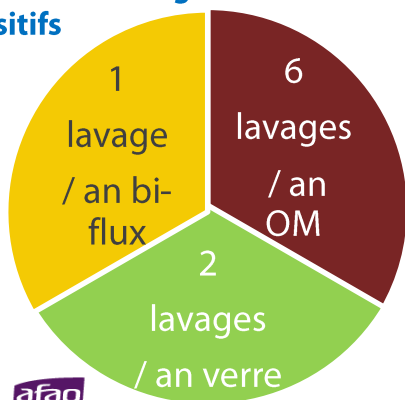
**201 000 €****Dépenses de maintenance des dispositifs****145 000 €****Maintenance préventive****56 000€****Maintenance curative**

MAINTENANCE PREVENTIVE

Les 262 colonnes enterrées et semi enterrées ainsi que les 61 ascenseurs nécessitent des opérations de maintenances préventives.

Lors de ces opérations l'état général du matériel est vérifié incluant le lavage des équipements et un diagnostic détaillé et chiffré.

Fréquence de lavage annuel des dispositifs



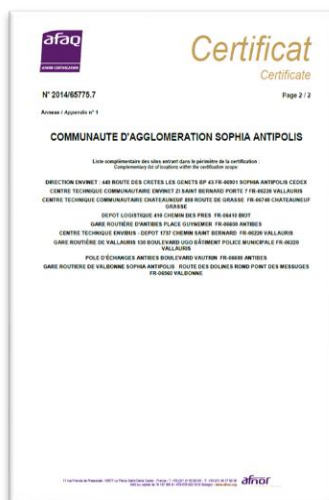


CERTIFICATION ISO 9001 : MANAGEMENT PAR LA QUALITÉ

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction Envinet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

2
jours d'audit de
suivi 2

0
Non-conformité



POLITIQUE QUALITÉ

NOTRE OBJECTIF : EXEMPLARITÉ ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC



Notre système de management de la qualité encadré par la norme ISO 9001 version 2015 contribue à l'amélioration en continu de notre organisation et de notre fonctionnement. Il s'appuie sur nos valeurs fondamentales telles que l'accompagnement de nos équipes ainsi que la maîtrise des dépenses publiques et constitue le socle permettant d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements. Avec l'ensemble de mes collaborateurs, nous nous engageons à fournir des services conformes aux exigences qui nous sont applicables, à saisir les opportunités et à faire preuve d'innovation afin de rendre un service public plus performant, animé par la volonté d'anticiper les risques liés à nos activités.

SATISFAIRE NOS
USAGERS

> Développer de nouvelles actions
> Améliorer la relation usager

> Déployer le plan de formation issu des évaluations internes
et des besoins de services

ACCOMPAGNER
NOS
COLLABORATEURS

FAIRE PREUVE
D'INNOVATION

> Assurer la mise en oeuvre d'un projet innovant par an

> Formaliser un programme d'actions de prévention des
risques professionnels et le suivre
> Mettre en œuvre des contrôles sécurité internes

AMÉLIORER LES
CONDITIONS
D'HYGIÈNE ET
SÉCURITÉ

MAÎTRISER
LES COÛTS

> Analyser les coûts et maîtriser les dépenses
> Mener des actions d'optimisation des services





ZOOM SUR LA RELATION USAGERS



La Direction Envinet dispose d'un service dédié à la relation usagers qui gère le standard téléphonique avec un numéro d'accès direct, le 04 92 19 75 00. En novembre 2022, l'ouverture du standard téléphonique a été étendue à l'après midi portant ainsi les horaires de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, du lundi au vendredi.

Les deux boîtes mails : encombrants.envinet@agglo-casa.fr et envinet@agglo-casa.fr sont également gérées par cette équipe.

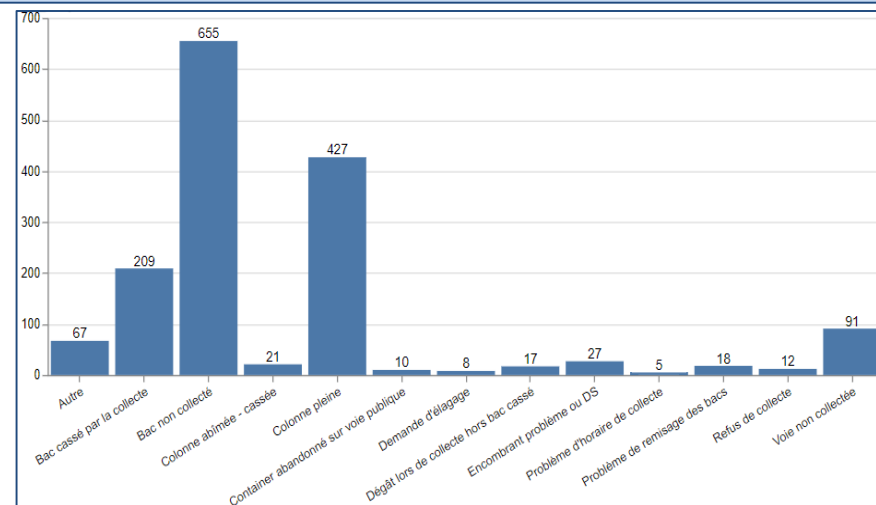
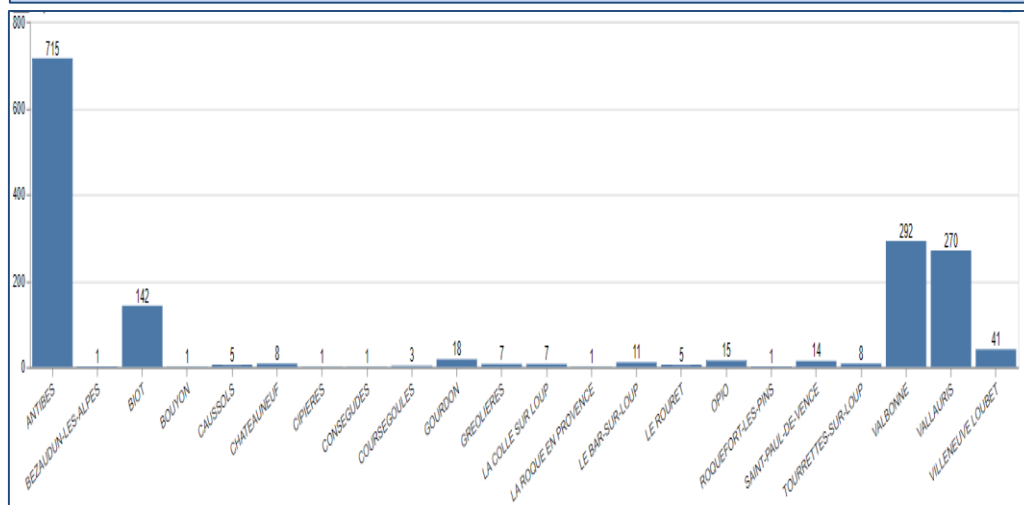
En juin 2022 la centrale d'appels d'Envinet a été changée. Elle permet à présent d'orienter les appels sur les opérateurs en fonction des objets des demandes.

Le site internet de la CASA, dans la rubrique gérer ses déchets, permet également de saisir, dans des formulaires dédiés, des doléances et des demandes relatives à la gestion des déchets pour tout le territoire de la CASA.

La majorité des sollicitations du service relation usagers concerne des demandes relatives aux encombrants, (Cf. zoom encombrants).

Concernant les autres demandes ou doléances qui sont reçues, quelqu'en soient les sources (mail, téléphone...), les enregistrements sont faits dans les applications de gestion de la relation usagers dédiées et ainsi transmises aux équipes concernées pour analyse, traitement et réponse.

Répartition des demandes et doléances liées aux collectes en porte à porte régie et aux collectes de PAV enregistrées en 2022



La majorité des demandes et doléances concernent les bacs non collectés sur Antibes ; cette commune étant la plus importante en termes de points de collecte en régie.

Concernant les 427 « colonnes pleines », cette thématique concerne les PAV de tout le territoire, avec l'enregistrement des demandes de collectes et les signalements de débordements.

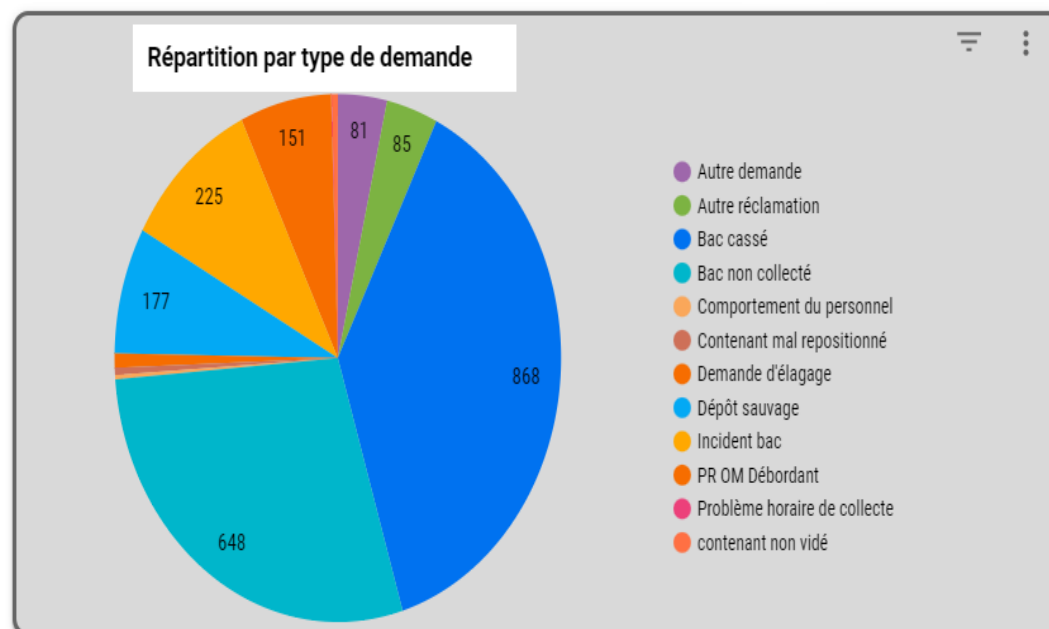
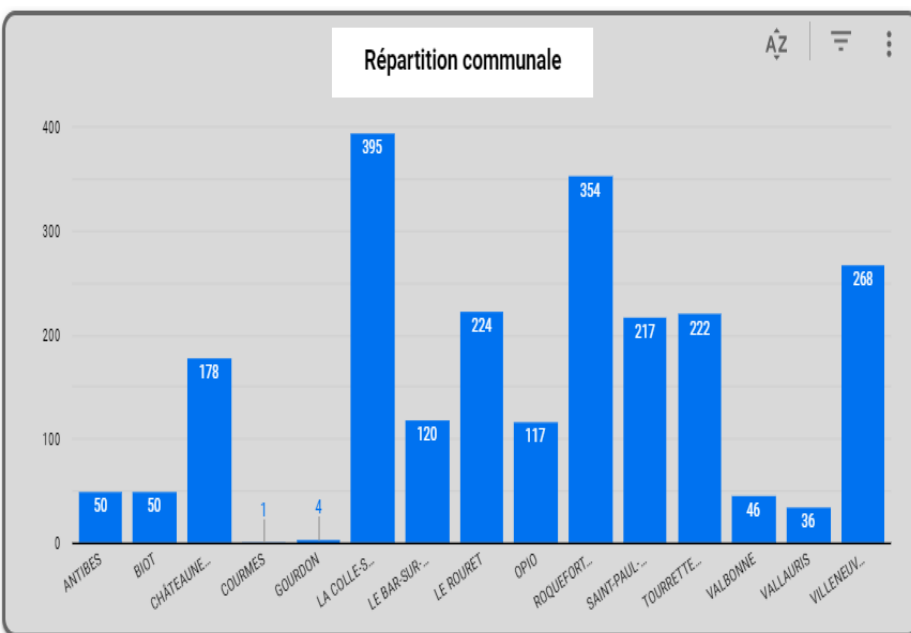


ZOOM RELATION USAGERS



Concernant la collecte réalisée par Véolia en porte à porte et points de regroupement, les doléances sont saisies dans une autre application regroupant également les signalements des équipages.

2 282 fiches ont été ouvertes en 2022. Les doléances relatives aux bacs cassés représentent 38 % des demandes et celles qui concernent les bacs non collectés représentent environ 28 %.



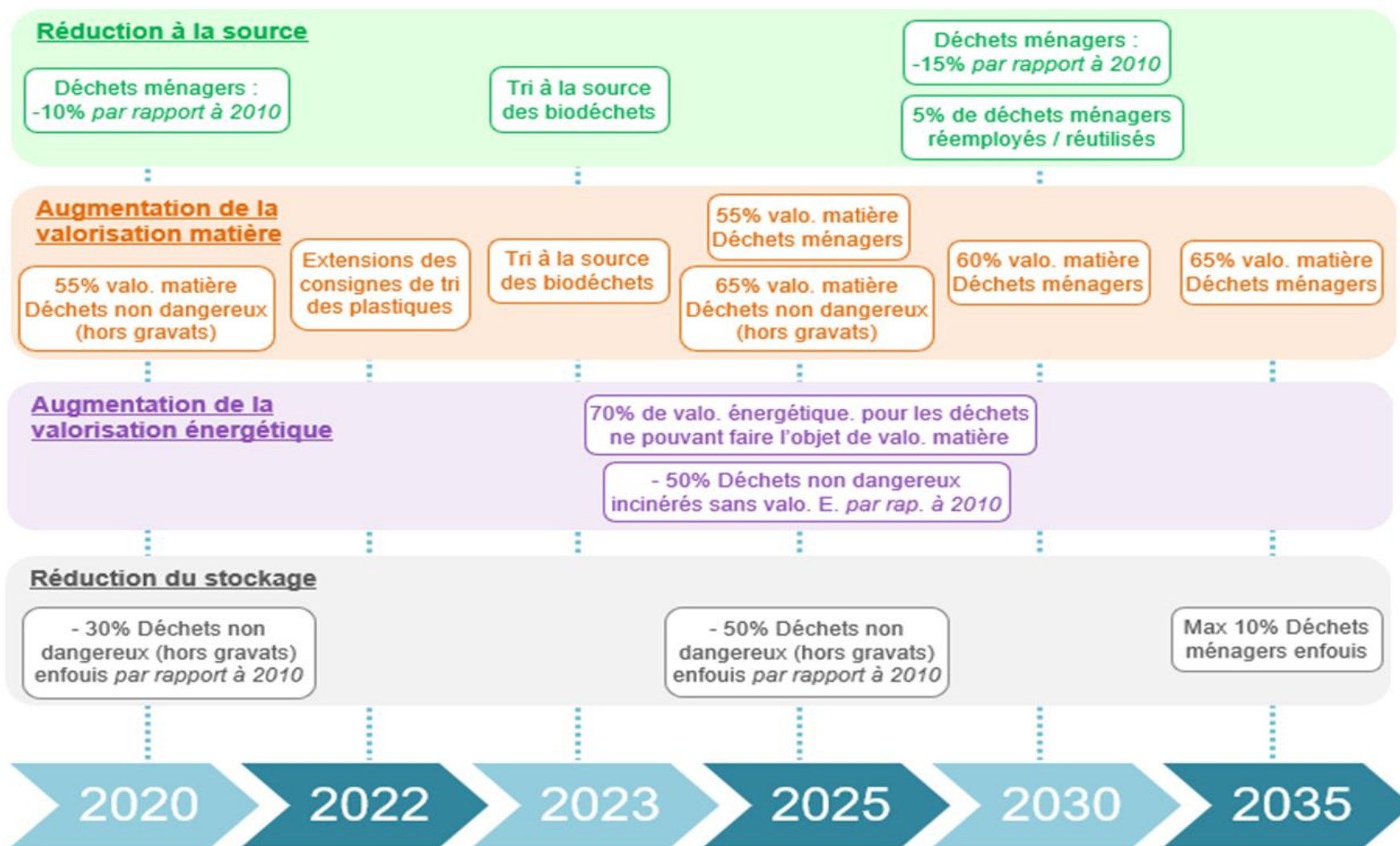
2

Cadre réglementaire





RAPPEL DES DIFFÉRENTS OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES NATIONAUX





SITUATION DE LA CASA COMPARATIVEMENT AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires vont également impacter la CASA avec la poursuite de l'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les coûts de traitement des déchets.

Montant de TGAP en € HT/tonne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Installation de traitement thermique de déchets non dangereux concernée – catégorie G	3 € HT/tonne	3€ HT/tonne	8€ HT/tonne	11€ HT/tonne	12€ HT/tonne	14€ HT/tonne	15€ HT/tonne
Installation de stockage des déchets non dangereux – catégorie D	17€ HT/tonne	18€ HT/tonne	30€ HT/tonne	40€ HT/tonne	51€ HT/tonne	58€ HT/tonne	65€ HT/tonne

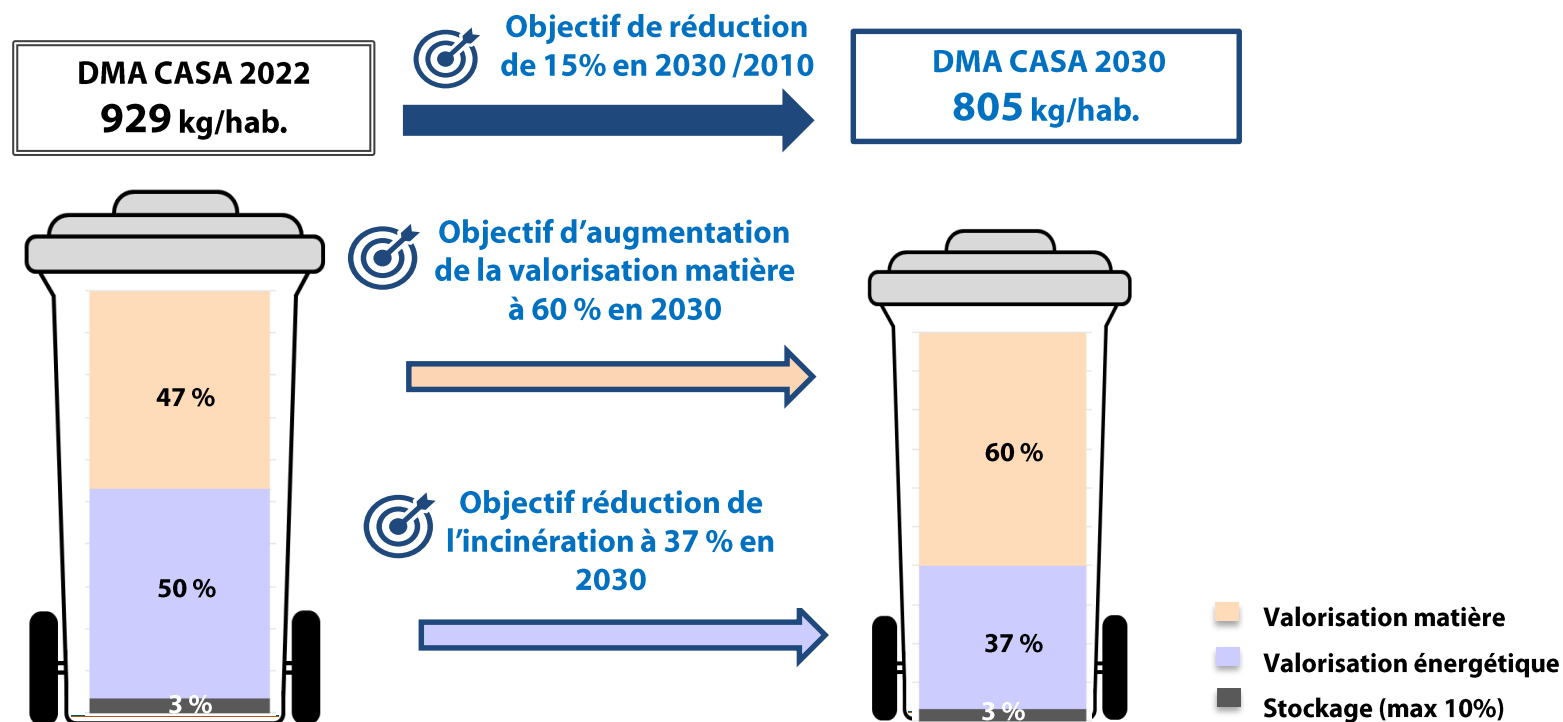
Malgré une baisse projetée des ordures ménagères à l'horizon 2025 cette augmentation de la TGAP va générer une dépense supplémentaire conséquente.



OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE RÉDUCTION ET VALORISATION

Projection des obligations réglementaires sur les DMA de la CASA à l'horizon 2030 (comparativement à 2010 année de référence) :

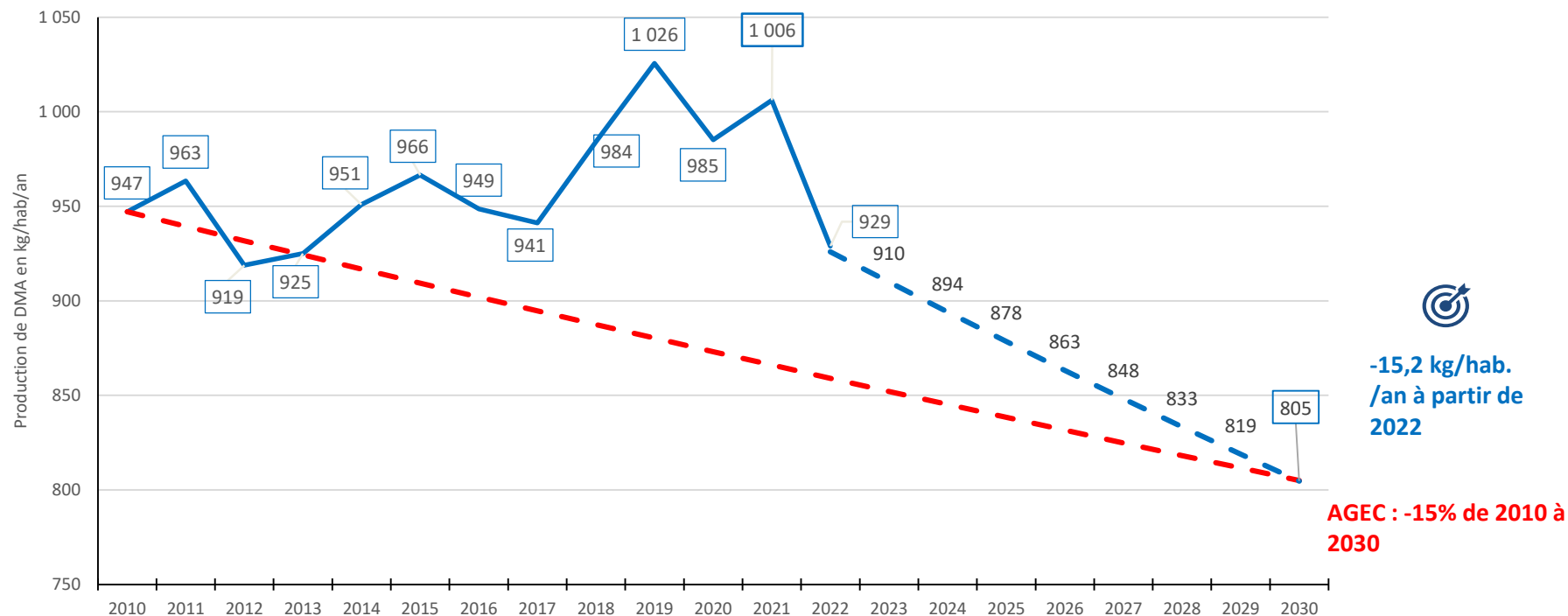
- Réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) (-15% en 2030 /2010) soit un objectif de 805 kg/hab.
- Augmentation de la valorisation matière (60% en 2030 et 65% en 2035)
- Réduction du stockage (Max 10%) => Objectif atteint à maintenir (3%)





SITUATION DE LA CASA ET PROJECTION

Evolution des ratios de DMA sur la CASA par habitant depuis 2010 et trajectoire à suivre pour atteindre l'objectif réglementaire national



La Direction Envinet devra axer son travail sur la diminution globale des DMA, notamment par la généralisation de la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », l'augmentation des fréquences de collecte sélective, la mise en œuvre dès 2024 du tri à la source des biodéchets des ménages avec notamment la promotion du compostage individuel et collectif, la prise en charge directe par les metteurs sur le marché d'une partie des déchets (mobiliers, articles de jardin, de sport, déchets d'équipement électrique et électromécanique...).

Les objectifs fixés sont ambitieux mais sont atteignables si tous les acteurs sont mobilisés.

3

Indicateurs techniques





RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS 2022

167 906
tonnes de DMA en
2022
*Soit -11 182 tonnes
par rapport à 2021*

179 088
tonnes en 2021

929
kg/hab. de DMA en
2022
*Soit -85 kg/hab.
par rapport à 2021*

1 011
kg/hab. en 2021

En 2022, le tonnage global collecté des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** connaît une **diminution de 6,24 %** par rapport à l'année précédente.

En tenant compte de l'évolution de la population cela correspond à - 8,11% en kg/habitant.

Cette diminution est la plus conséquente depuis 2010. Elle est le fruit de la politique menée mais, elle est probablement aussi liée à la crise économique et à l'inflation.

De plus les faibles pluies et la canicule sont des facteurs de réduction des tonnages (bacs et déchets moins gorgés d'eau de pluie, la végétation est plus sèche et se développe moins...).

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 2022														
167 906 t														
929 kg/hab.														
Déchets occasionnels apports en déchetteries									Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)*					
63 979 t									103 926 t					
354 kg/hab.									575 kg/hab.					
Encombrants (déchetteries et PàP)	Gravats propres	Gravats sales et plâtre (+ balayage)	CS recyclable					Déchets verts hors PàP	Ordures ménagères résiduelles	Déchets collectés sélectivement *				
			11 668 t							24 684 t				
65 kg/hab.									137 kg/hab.					
			DEA	Bois	Ferrailles	DEEE	DDM			Bi flux	Cartons	Verre	Textile, linge, chaussures	Déchets verts PàP
12 271 t	10 393 t	10 990 t	2 124 t	6 310 t	1 936 t	871 t	426 t	18 656 t	79 243 t	9 256 t	1 571 t	6 263 t	689 t	6 905 t
68 kg/hab.	58 kg/hab.	61 kg/hab.	12 kg/hab.	35 kg/hab.	11 kg/hab.	5 kg/hab.	2 kg/hab.	103 kg/hab.	438 kg/hab.	51 kg/hab.	9 kg/hab.	35 kg/hab.	4 kg/hab.	124 kg/hab. pour les foyers concernés des 13 communes
														38 kg/hab. ramené aux habitants de la CASA

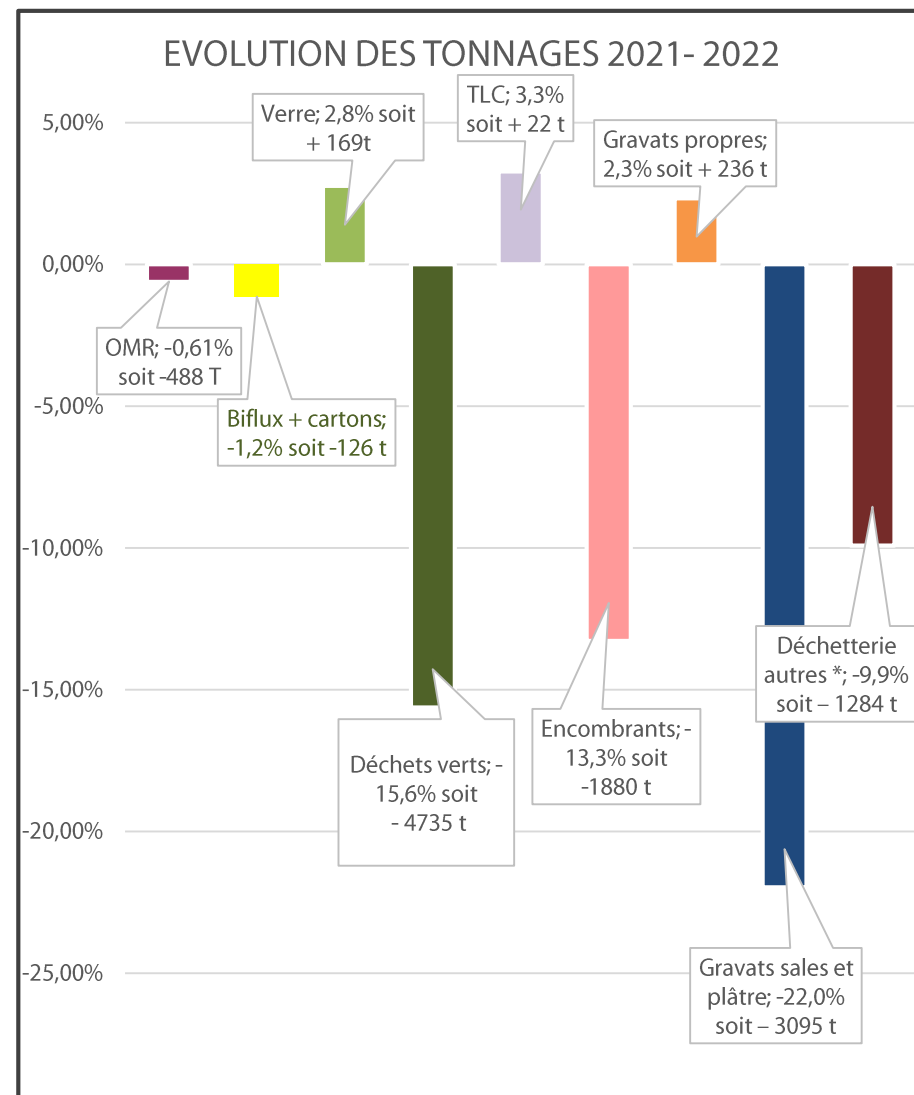
Le ratio de production par habitant est calculé sur la population municipale, conformément à la matrice des coûts validée par l'ADEME, donc sur les habitants permanents, sans prise en compte de l'activité touristique. Cela explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.

* En 2022, modification du calcul des déchets collectés sélectivement et des OMA avec l'intégration des TLC qui étaient préalablement comptabilisés dans les DMA



EVOLUTION DU GISEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS PAR LA CASA

- Concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA), nous constatons une diminution de 0,61% soit - 488 tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de -1,2% pour les emballages (biflux et carton) soit une réduction de 126 t. La crise économique est probablement un facteur important induisant une réduction de la consommation et de la fréquentation touristique.
- Il convient toutefois de noter que les collectes sélectives du verre augmentent 2,8% soit 169 tonnes en plus. Cela constitue une tendance positive pour un geste de tri des déchets recyclables.
- Diminution des tonnages de végétaux de 15,6% soit - 4 735 t malgré l'extension des collectes en porte à porte sur 4 communes du littoral. Cette diminution des tonnages est liée à la faible pluviométrie de l'année, associée à la canicule estivale et doublée d'interdictions d'arroser durant l'été. De plus l'émergence de solutions privées intéressantes pour les professionnels sur le territoire de la CASA a probablement favorisé cette baisse.
- Le tonnage des encombrants et dépôts sauvages collectés et apportés en déchetteries diminuent de 13,3 % soit -1 880 tonnes de moins.
- Augmentation des gravats propres de 2,3% soit +236 tonnes, mais baisse significative des gravats sales et plâtre de 22% soit -3 095 tonnes. Cette baisse est certainement liée à la grille tarifaire mise en place par UNIVALOM qui incite les usagers à trier leurs gravats. Il est à noter la mise en place par UNIVALOM d'une nouvelle filière de tri du plâtre à la déchetterie d'Antibes à titre expérimental.
- Le tonnage collecté en déchetterie diminue globalement de 9,9% avec 1 284 tonnes en moins.
- Concernant les textiles linges et chaussures (TLC) la collecte augmente de 3,3% avec 22 tonnes en plus mais il est à noter que 18 tonnes proviennent de linges non redistribués par les associations (Croix Rouge entre autre) qui n'étaient pas intégrés précédemment. La hausse est donc très faible.



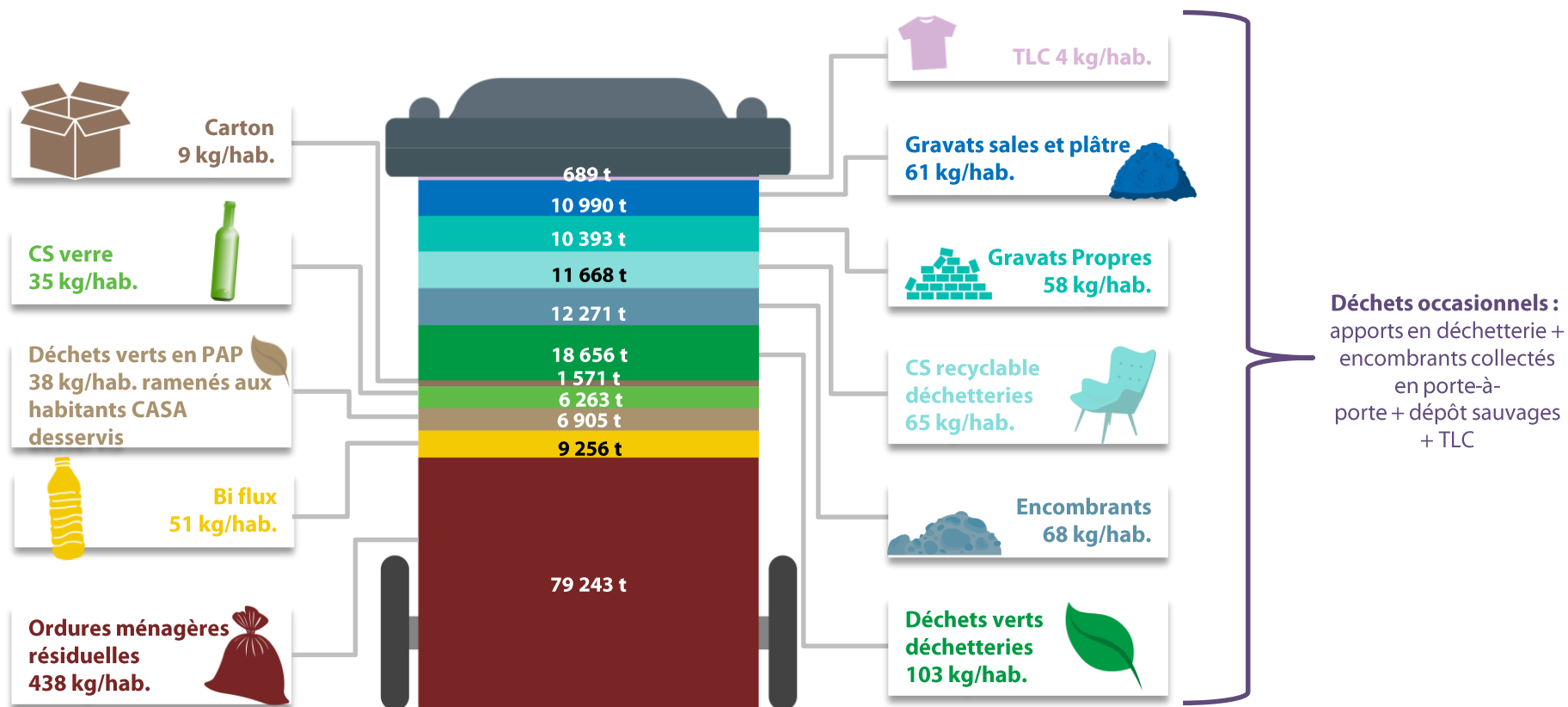
* Déchetterie autre : bois, DEA, ferrailles DEEE, DDM



ZOOM SUR LA RÉPARTITION DES FLUX COLLECTÉS 2022



Production 929 kg/hab.



Répartition type des déchets générés par habitant de la CASA

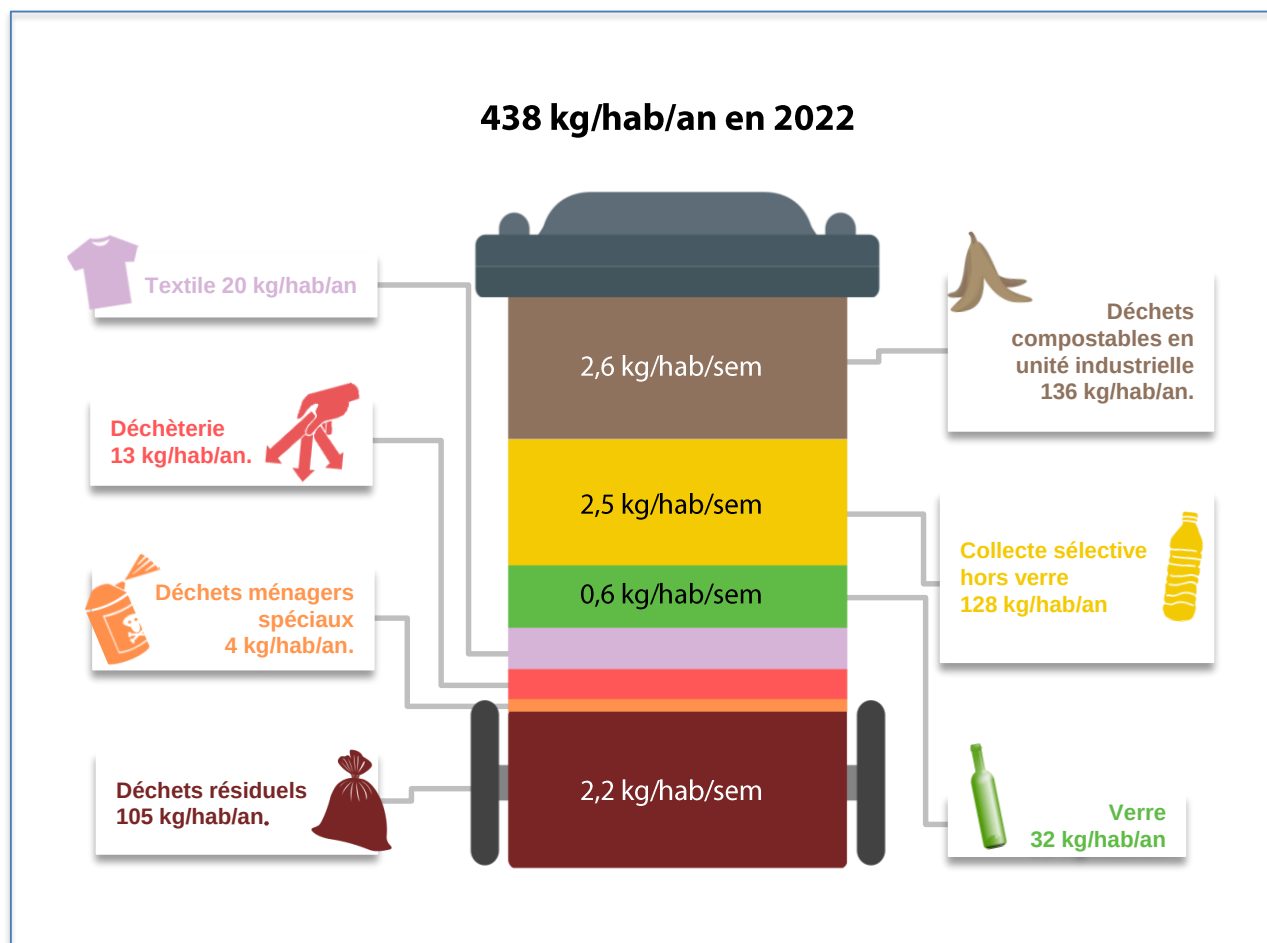


ZOOM CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

76 %**De déchets recyclables dans
les ordures ménagères**

Les quantités des OMR sont actuellement de 438 kg/hab/an.

Ces quantités pourraient passer à 105 kg/hab/an si le tri des déchets recyclables et compostables était pleinement réalisé.



**Composition des ordures ménagères, issue des
caractérisations menées en octobre 2021 et juillet 2022**



COMPARATIF DES GISEMENTS

Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA aux différentes échelles locales.

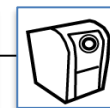
Matières	CASA (données 2022)	UNIVALOM (données 2021)	Alpes Maritimes* (données 2020)	Valeur régionale* (données 2020)	Valeur nationale* (données 2020)
Ordures ménagères résiduelles	438	431	373	364	249
CS recyclables bi flux	60	53	45	38	50
	(bi flux +cartons)				
Verre	35	31	26	25	32
Déchetteries et autres	396	425	349	277	189
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	929	940	793	704	520

* Dernières données disponibles Source ORDEEC 2020

Pour la CASA, le ratio de production par habitant est calculé pour la population saisie dans la matrice des coûts qui est basée sur la population municipale (donc pour les habitants permanents), sans prise en compte de l'activité touristique, ce qui explique, pour partie, les ratios bien supérieurs aux moyennes nationales.



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

**79 243**

tonnes en 2022

Soit -0,6 % entre
2021 et 2022**438,4**

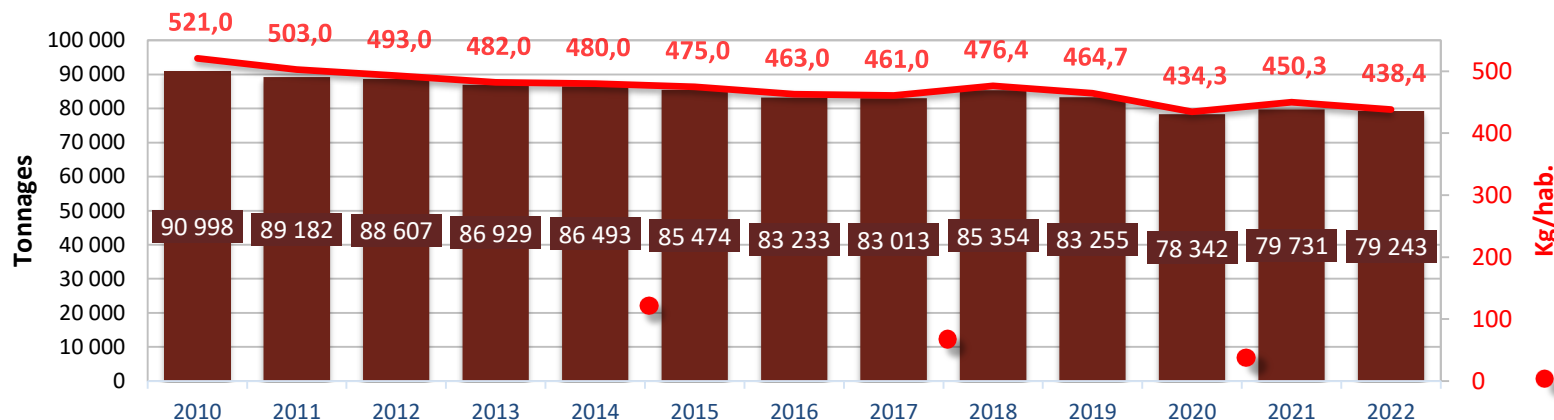
kg/hab. en 2022

Soit -2,63 % entre
2021 et 2022

Par rapport à 2010, on constate une diminution de 12,9% tonnes d'OMR.

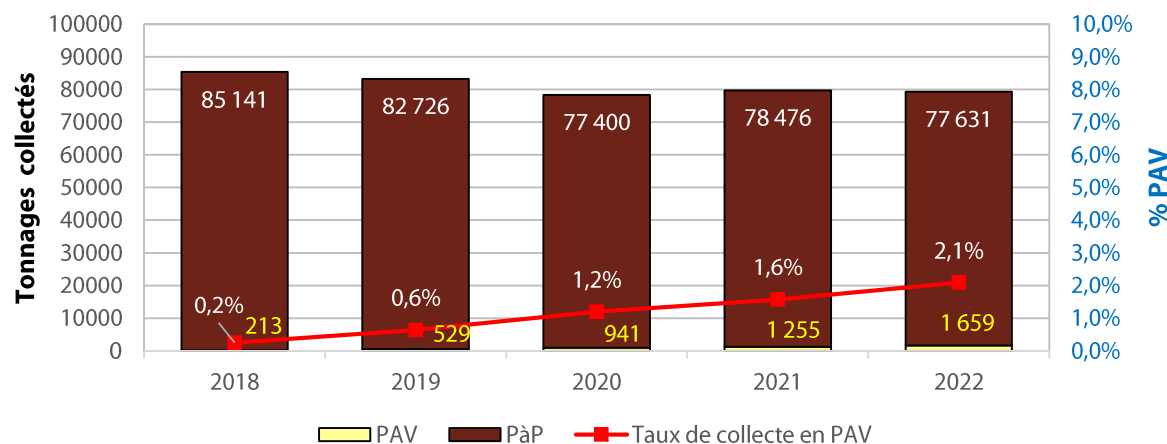
Cette baisse est régulière et constante depuis plusieurs années mais elle devra se poursuivre et s'accroître pour atteindre les objectifs réglementaires fixés (-15% comparativement à 2010).

OMR



Rappel 2020/2021 => Crise sanitaire

REPARTITIONS DES COLLECTES D'OMR





COLLECTE DU BI FLUX - EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES

9 256

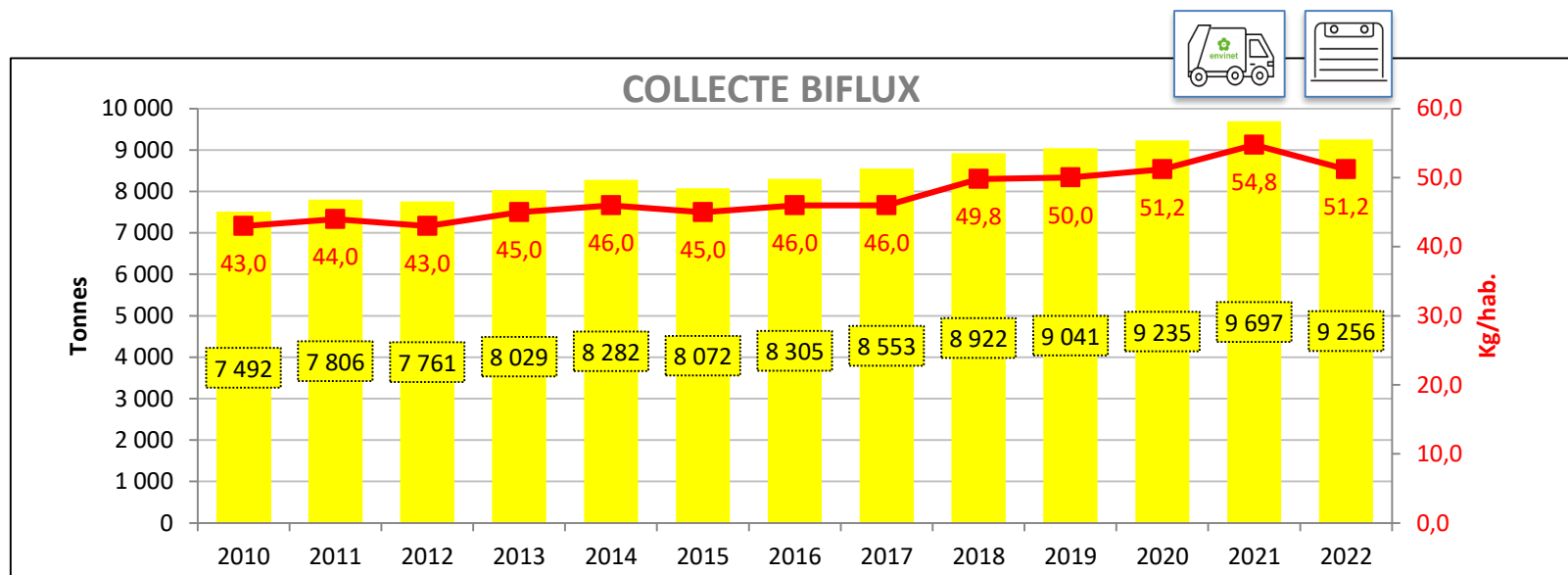
tonnes en 2022

*Soit -4,5 % entre
2021 et 2022*

51,2

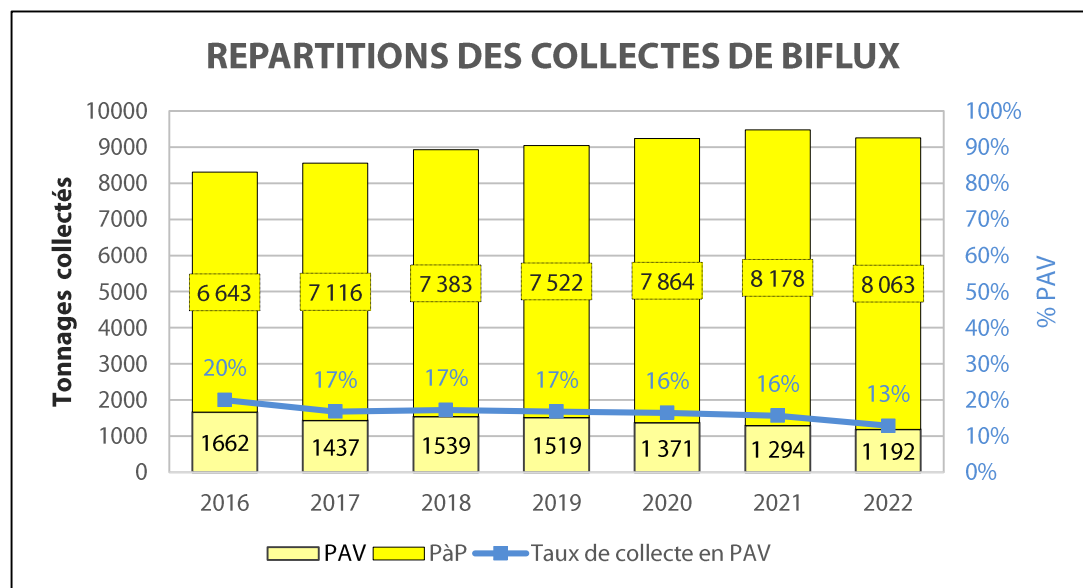
kg/hab. en 2022

*Soit -3,5 kg/hab.
entre 2021 et 2022*



En 2022 on constate une baisse de 441 tonnes de bi flux. Cette baisse relativement importante est certainement liée à la crise sanitaire avec une baisse de la consommation mais surtout à la diminution importante de déchets en papier qui représente la part la plus lourde des déchets recyclables (dématérialisation, diminution de la publicité au format papier et instauration du « OUI PUB » sur le territoire CASA).

La collecte du bi flux se fait majoritairement en porte à porte (87%) et le reste en point d'apport volontaire (13%).





ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES

76 040,55€ HT de déclassement + pénalités de dépassement des 25% de refus en 2022

Soit une augmentation des coûts de déclassement de +24,8 % entre 2021 et 2022

Le gisement de biflux est traité au centre de tri PAPREC à Mandelieu. Les déchets, une fois réceptionnés font l'objet d'un premier contrôle visuel.

Des déclassements de bennes sont opérés (Cf. page suivante) puis les déchets font l'objet d'un tri mécanique afin d'éliminer le maximum d'indésirables. Un contrôle en bout de chaîne par des opérateurs est également réalisé.

Les différentes matières valorisables une fois séparées sont compactées en balles afin de permettre leur expédition et recyclage.

Les déchets non conformes (matières non recyclables par cette filière emballages ménagers journaux magazines) font l'objet de rechargements et de traitements refacturés à la CASA.

Outre l'aspect financier, ces déchets indésirables peuvent constituer des risques pour les opérateurs ainsi que pour les équipements (explosions liées à des batteries, dégradation des machines, ...) et conduire à des arrêts techniques du centre de tri.

Accroches bacs de refus de collecte utilisés si le contenu du bac est visiblement non conforme

REFUS DE COLLECTE

VOTRE BAC JAUNE N'A PAS ÉTÉ COLLECTÉ CAR NOUS AVONS CONSTATÉ LA PRÉSENCE DE :

-  **SACS NOIRS OU OPAQUES**
Quel que soit le contenu ils ne sont pas triés ni recyclés à jeter dans votre bac d'ordures ménagères
-  **MASQUES, MOUCHOIRS, ESSUIE TOUT, LINGETTES, COUCHES...**
Produit d'hygiène à jeter dans votre bac d'ordures ménagères
-  **VERRE**
à déposer dans les points d'apports volontaires dédiés
-  **OBJETS ET PLASTIQUES NON RECYCLABLES**
seuls les emballages ménagers peuvent être recyclés à jeter dans votre bac d'ordures ménagères ou en déchèterie
-  **CAGETTES (BOIS OU PLASTIQUE)**
à jeter dans votre bac d'ordures ménagères ou en déchèterie
-  **VÉGÉTAUX**
à déposer en déchèterie ou à composter
-  **PETITS ÉLECTROMÉNAGERS**
à déposer en déchèterie ou à rapporter au magasin
-  **TISSUS / VÊTEMENTS**
à déposer dans les points d'apports volontaires dédiés

agglo-**SOPHIAANTIPOLIS** fr



EMBALLAGES À RECYCLER

PACKAGINGS TO BE RECYCLED

VERRE À RECYCLER
GLASS TO BE RECYCLED

JOURNAUX, TOUT TYPE DE PAPIERS, TOUTS LES EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES
NEWSPAPERS, PAPERS, CARDBOARD PACKAGINGS AND BRICKS ALIMENTARY

TOUTS LES EMBALLAGES EN MÉTAL
METAL PACKAGINGS

BOULLES EN VINYLE
GLASS BOTTLES

POTS ET BOCAL
POT AND JARS

TOUTS LES EMBALLAGES PLASTIQUES
PLASTIC PACKAGINGS

Recto

Verso



ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES



Collecte des emballages journaux magazines



Réception centre de tri

DECHETS CONFORMES

9 256
Tonnes de matières à trier

TRI PAR TYPE DE
MATIÈRE DES DÉCHETS
RÉCEPTIONNÉS

DECHETS NON CONFORMES

DECHETS NON CONFORMES

72,7%
de matières
recyclables



MISE EN BALLE PAR
MATIÈRE POUR
RECYCLAGE

27,3%
de refus

DÉCLASSEMENTS * DE
BENNES SUITE AU
DÉCHARGEMENT DE
DÉCHETS VISIBLEMENT NON
CONFORMES

*Cf. page suivantes



304 t déclassées



RECHARGEMENT ET
ÉVACUATION DES
MATIÈRES NON
RECYCLABLES ET
VALORISATION EN CSR

ANALYSE DE LA QUALITÉ DES
COLLECTES PAR CARACTÉRISATION
D'ÉCHANTILLONS DE DECHETS
=> **TAUX DE REFUS***

Matière	Poids brut	
ACIER		
ALU		
PETIT A		
JRM		
EMR		
E.L.A		
PET CL		
PET CO		
PEHD P		
FILMS		
POTS ET BARQUETTES	10,33 kg	8
VERRE	0,00 kg	0
REFUS	39,15 kg	1
REFUS FINES	3,78 kg	2
Poids total	178,53 kg	9

*Cf. page suivante



ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES



Qu'est-ce que le déclassement de bennes biflux ?

662 bennes soit **304** tonnes déclassées en 2022

Soit -0,5% de déclassement en tonnes entre 2021 et 2022



Pesée et vidage au sol de chaque benne de la collecte au centre de tri



Analyse visuelle de la qualité du gisement.
Un taux de déclassement de 20 à 100% peut être appliqué au tonnage entrant de la benne considérée.

Collecte en porte à porte et points de regroupements des emballages ménagers, journaux magazines

Les principaux déclassements sont liés à des sacs opaques, des cagettes en polystyrène, à des objets en plastique de professionnels et de particuliers. Bien d'autres déchets peuvent également se retrouver dans ces collectes et certains sont particulièrement dangereux, pour le personnel intervenant sur le centre de tri mais également pouvant gravement endommager les machines de tri. Pour exemple les bouteilles de gaz, les piles et batteries, les fusées de détresse qui peuvent constituer des départs de feu.

Le tonnage déclassé est facturé à la CASA plus de 150€ la tonne (coûts déclassements + utilisation du quai de Cannes + rotation de bennes). Pour 2022 ce coût se porte à près de 45 900€ pour 57 210€ en 2021.

Exemples d'indésirables ayant conduit à des déclassements



Sacs opaques

Cagettes bois, bidons produits chimiques



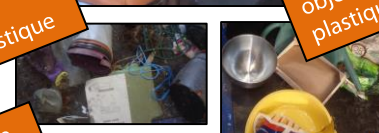
Carrosserie parechocs

Textiles, sacs



Pots plastique

Casserole, objets plastique



Polystyrène, chaussure



Sacs d'OM



ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES



Qu'est ce que le taux de refus ?



Collecte en porte

Vidage au
centre de tri de
la benne
sélectionnée.

Prélèvement
d'un
échantillon

Choix de la collectivité :	UNIVALOM MULTI	Secteur :	ANTIBES
N° de caractérisation :	1 : 06/12/22	Flux :	MULTI
Date de réception :		N° Immatriculation :	GG 608 DF
Date de caractérisation :	06/12/2022	Extension :	Avec
Heure de prélèvement :	08H23		

Matiere	Poids brut	Tare	Poids net	Pourcentage	Clé répartition	
					Poids Net	Pourcentage
ACIER	4,21 kg	2,43 kg	1,78 kg	2,04%	1,78 kg	2,04%
ALU	2,84 kg	2,43 kg	0,41 kg	0,47%	0,41 kg	0,47%
PETIT ALU	2,54 kg	2,43 kg	0,11 kg	0,13%	0,11 kg	0,13%
JRM	32,56 kg	8,74 kg	23,82 kg	27,34%	23,82 kg	27,34%
EMR	37,26 kg	12,86 kg	24,40 kg	28,01%	24,40 kg	28,01%
E.L.A	2,91 kg	2,50 kg	0,41 kg	0,46%	0,41 kg	0,46%
PET CLAIR (BOUTEILLES)	12,66 kg	8,88 kg	3,78 kg	4,34%	3,99 kg	4,58%
PET COULEUR (BOUTEILLES)	9,70 kg	8,90 kg	0,81 kg	0,92%	0,84 kg	0,96%
PEHD PP-PS (BOUTEILLES)	10,29 kg	8,96 kg	1,34 kg	1,53%	1,93 kg	2,22%
FILMS POLYMERES	10,32 kg	8,93 kg	1,39 kg	1,60%	0,66 kg	0,76%
POTS ET BARQUETTES	10,33 kg	8,94 kg	1,39 kg	1,60%	0,00 kg	0,00%
VERRE	0,00 kg	0,00 kg	0,00 kg	0,00%	0,00 kg	0,00%
REFUS	39,15 kg	12,74 kg	26,41 kg	30,32%	27,69 kg	31,79%
REFUS FINES	3,78 kg	2,71 kg	1,08 kg	1,23%	1,08 kg	1,23%
Poids total	178,53 kg	91,43 kg	87,11 kg	100,00%	87,11 kg	

Commentaires :	Signature :
3 SACS OM + NOURRITURE + OBLJET DIVERS PLASTIQUE + CD	

Taux de refus de cette
caractérisation : 33%

17
Caractérisations en 2022

27,3%
= Taux de refus en 2022

Soit +4,67% entre 2021 et
2022 (22,62% en 2021)

La qualité des bacs collectés s'est dégradée avec un taux passant de 22,62% en 2021 à 27,3% en 2022 de déchets non valorisables.

Au dessus de 25% de refus, des pénalités financières sont appliquées soit pour 2022 facturation à la CASA de 30 191,27€.

Un planning annuel de caractérisation permet de disposer d'échantillons représentatifs des collectes du territoire

Séparation par type de matière de l'échantillon prélevé, et pesée de chaque matière pour déterminer le pourcentage de déchets non conformes (verre + refus + refus fines). Ces éléments déterminent le taux de refus. La moyenne des taux des 17 caractérisations de l'année est appliquée à la collectivité.



ZOOM ANALYSES ET LES IMPACTS DE LA QUALITÉ DES COLLECTES DES EMBALLAGES MENAGERS ET JOURNAUX MAGAZINES



Les quantités d’emballages ménagers collectés en bi flux en 2022 ont diminué. Dans le même temps la qualité des collectes s’est dégradée avec une augmentation notable des matières refusées (taux de refus à 27,3 % en 2022).

Concernant l’amélioration de la qualité du gisement collecté deux axes de travail sont menés par la CASA :

- L’un axé sur les « mauvais gestes » qui polluent le gisement.
- L’autre auprès des agents afin de ne pas collecter des bacs qui contiennent visiblement des matières non conformes à ce flux.

Depuis 2021 un travail de structuration des données de déclassements de bennes a été mené. Il permet d’identifier les bennes et les tournées les plus déclassées et de cibler les actions d’amélioration de la qualité du tri sur les producteurs et les chauffeurs les plus concernés.

Les ambassadeurs du tri d’Univalom ont rencontré les syndic et gardiens des copropriétés afin d’analyser les locaux poubelles. Ce travail collaboratif a permis de réorganiser les locaux poubelles des copropriétés qui engendrent le plus d’erreurs de tri liées à des sacs opaques (de type sacs ordures ménagères). En complément des visuels de consignes ont été fournis afin d’être affichés dans les copropriétés.

De plus une sensibilisation directe des professionnels de types carrosseries, poissonneries, etc. a été faite, afin de rappeler les matières non admises. Il s’agit pour exemple de gros déchets de types grandes bâches plastiques, parechocs, pots de fleur ou cagettes en polystyrène.

Ce travail de fond a permis de réduire notablement les déclassements de bennes et doit être poursuivi.

Le déclassements de bennes de bi flux ainsi que le taux de refus (calculé à partir des caractérisations réalisées dans l’année sur les bennes échantillonnées sur le territoire) constituent des tonnages conséquents collectés, vidés au centre de tri puis rechargés avant d’être enfin incinérés.

Pour 2022 le coût total est de 76 040,55€ HT pour 57 209 04 € en 2021.

Le travail sur l’amélioration de la qualité du tri et la bonne compréhension des déchets autorisés et interdits est à poursuivre en 2023.

De plus certains déchets non conformes conduisent à des arrêts de fonctionnement du centre de tri et peuvent également constituer des risques pour le personnel.

Pour exemple incendie lié à la compaction de fusées de détresses ou de piles.

Arrêt technique lié à des chaînes métalliques qui ont endommagé l’équipement du centre de tri.





COLLECTE DU VERRE

6 263
tonnes en 2022

Soit + 2,8% entre
2021 et 2022

34,6
kg/hab. en 2022

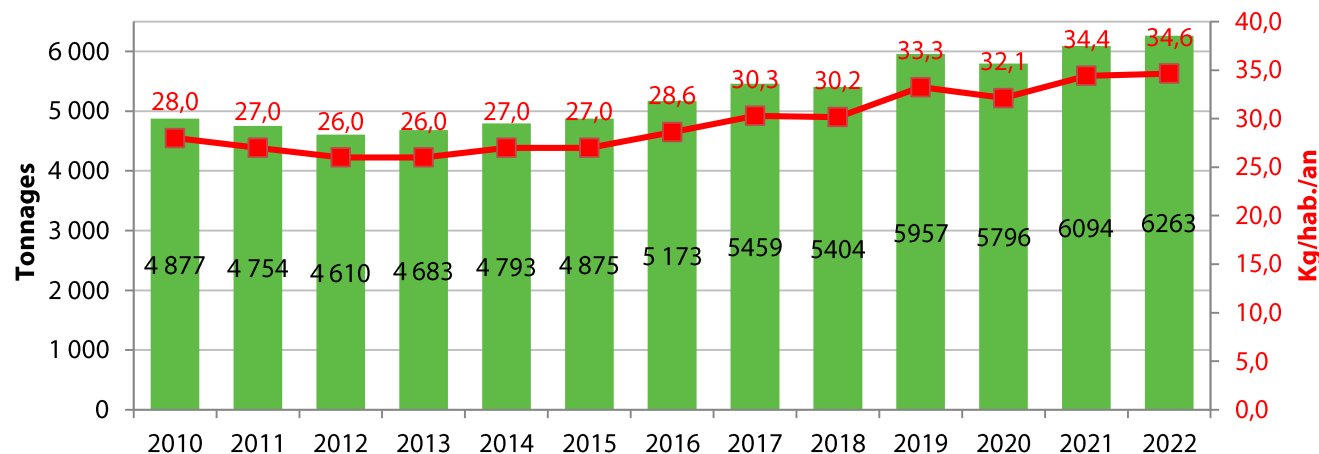
Soit + 200g /hab.
entre 2021 et 2022



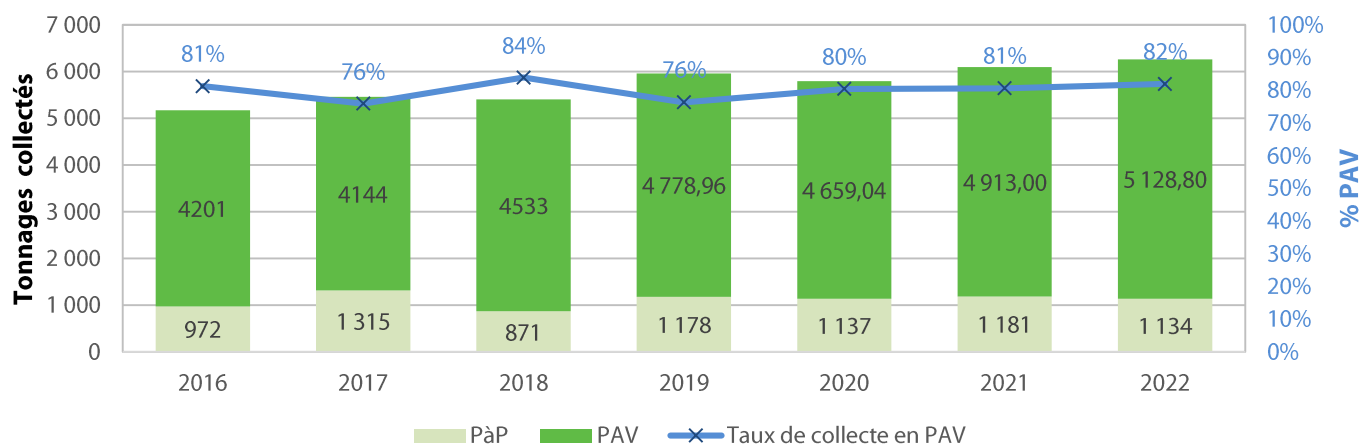
Les performances de collecte du verre sont correctes puisque la moyenne au niveau régional/national se situe davantage entre 25 et 32 kg/hab. Toutefois trop de verre se retrouve encore dans les OMR (l'équivalent de 32 kg/hab/an), et des efforts sont encore à fournir.

La CASA reverse 3,05€ par tonne collectée de verre à la ligue contre le cancer. Pour 2022, 19 102,15€ ont ainsi été versés.

VERRE (PAP et PAV)



REPARTITION DES COLLECTES DE VERRE





COLLECTE DES VÉGÉTAUX ET DÉPÔTS EN DÉCHETTERIE

25 561

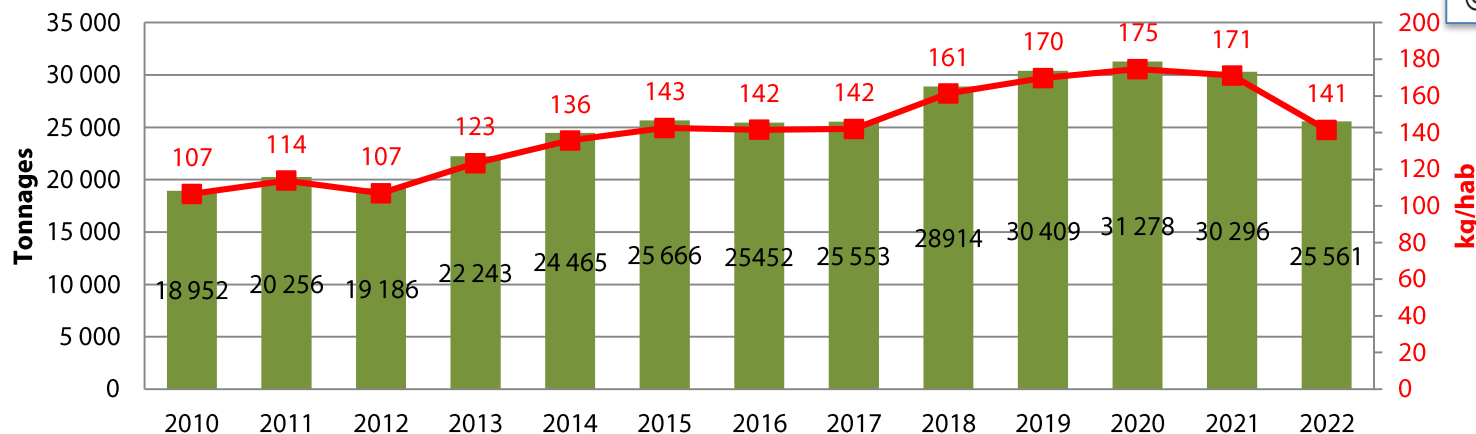
tonnes en 2022

*Soit -4,55 % entre
2021 et 2022***141**

kg/hab. en 2022

*Soit -5,56 % entre
2021 et 2022*

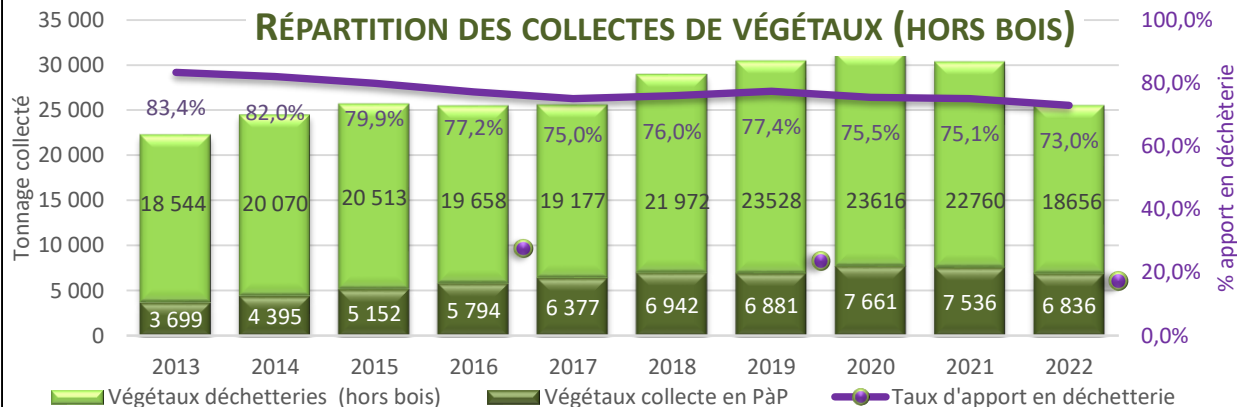
EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)



Les végétaux collectés en porte à porte ou en déchetterie sont pour partie réceptionnés au niveau du quai de transfert de Villeneuve Loubet où ils sont préalablement broyés. Ils sont par la suite envoyés principalement sur les plateformes de compostage de Fréjus et de Carros. Le compost obtenu est certifié selon la norme NFU 44-051. Il est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol. Il peut être utilisé en agriculture biologique.

Depuis 2017, 100% des végétaux sont compostés.

RÉPARTITION DES COLLECTES DE VÉGÉTAUX (HORS BOIS)



En 2022, **diminution** de 4 735 tonnes de végétaux **soit 15,63 %** comprenant la collecte en porte à porte et les apports dans les déchetteries du territoire de la CASA (hors bois). Cette baisse est de 9,29 % pour les collectes en porte à porte et de 18,03% pour les apports en déchetterie.

La sécheresse est la cause principale de cette baisse mais l'ouverture de sites de réception de végétaux privés ont permis le détournement de déchets de professionnels qui ne sont plus pris en charge par le service public.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

29 565Interventions en
2022*Soit -10,8 % entre
2021 et 2022***19 669**Interventions sur
rendez vous*Soit -22,5%***9 896**Interventions sur
dépôts sauvages*Soit -10,8 %*

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants, tous déchets qui

pour des raisons de poids, de nature, de volume ou d'incompressibilité, ne peuvent être enlevés par le service normal de collecte des ordures ménagères ou ne satisfont pas au traitement réservé aux ordures ménagères tel que :

- Biens d'équipements ménagers, électroménager, mobilier, matelas, sommiers, objets de décoration, ustensiles de cuisine,
- Petite ferraille (vélos, landaus, etc.),
- Emballages volumineux,
- Pneus, jantes (VL uniquement),
- Palettes.

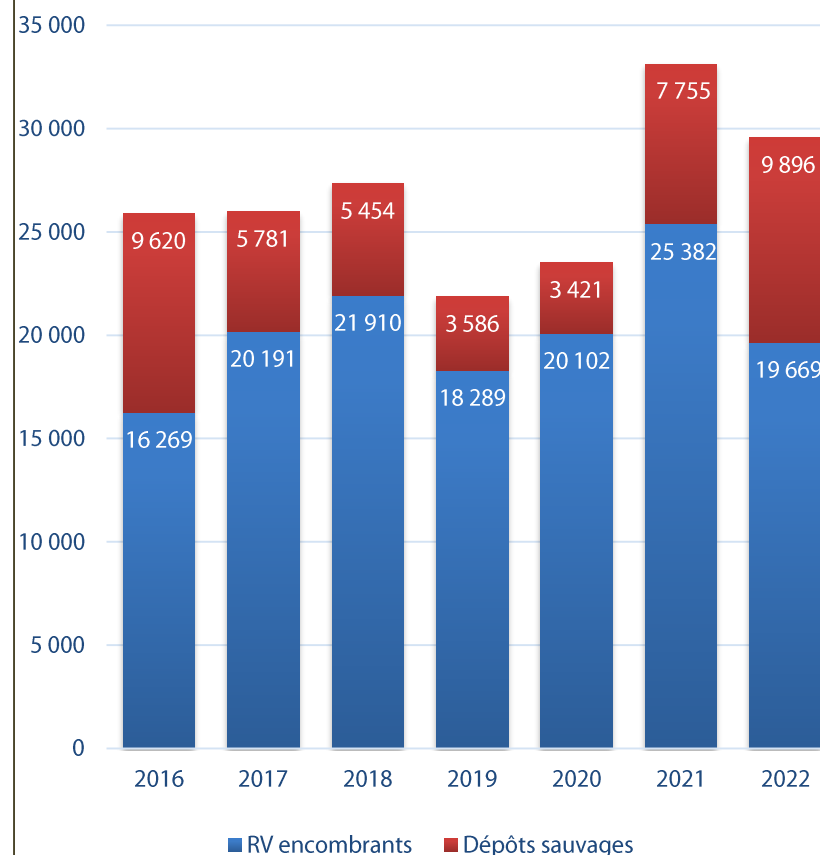
Sont INTERDITS à la présentation pour la collecte des encombrants :

- Déchets Dangereux Spécifiques : pots de peinture, bouteilles de gaz, extincteurs, engins explosifs,
- Verre plat,
- Déchets de chantier (laine de verre, Placoplatre, etc.),
- Gravats, amiante,
- Déchets verts,
- Véhicules Hors d'Usage (VHU),

La collecte des encombrants est réalisée sur prise de rendez- vous auprès des particuliers, gratuitement, par les équipes d'Envinet.

Les dépôts sauvages sont ramassés dans le cadre de ces collectes après signalements internes ou externes.

Evolution des enregistrements des demandes d'enlèvement des encombrants et dépôts sauvages





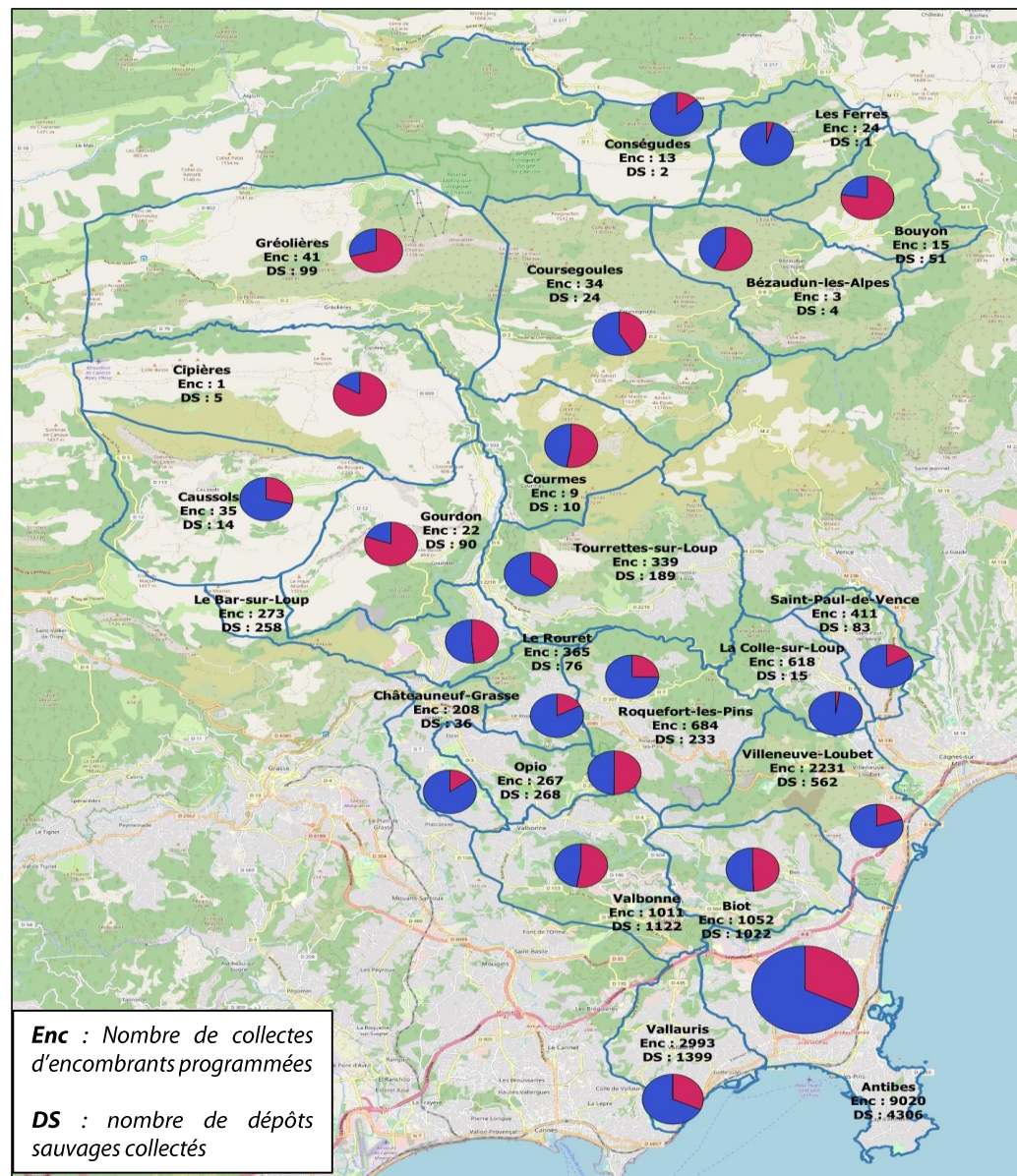
COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

RÉPARTITION DES COLLECTES D'ENCOMBRANTS ET DE DÉPÔTS SAUVAGES PAR COMMUNE EN 2022

Il est important de noter que **seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques** car de nombreux dépôts sauvages sont résorbés directement et sans enregistrement par les équipages de collecte des ordures ménagères ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés.

Des actions de sensibilisation doivent être menées pour diminuer le nombre de dépôts sauvages et rappeler les modalités d'évacuation comme : apport en déchetterie, prise de rendez-vous, apport vers les metteurs sur le marché (filières REP), connaissance des sites de traitement privés et de réemploi...

La dématérialisation des signalements d'événements et de dépôts sauvages, directement par les équipages de collecte, permet également une meilleure traçabilité des interventions.





ZOOM COLLECTE EN PORTE À PORTE DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

Les encombrants collectés par la CASA sont majoritairement amenés sur deux sites gérés par l'entreprise RUVALOR et situés sur les communes de Bar sur Loup et de Biot. Ils sont triés par matière afin d'être valorisés.

À l'issue de ce tri les déchets restants deviennent des Combustibles Solides de Récupération, utilisés pour fournir de la chaleur dans certaines industries de type cimenteries.

En 2022, la collecte des encombrants représentent 12 271 tonnes.

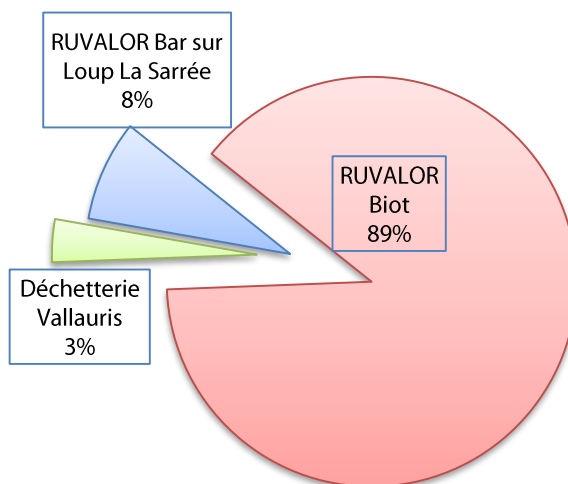


Collecte d'encombrants et dépôts sauvages

Collecte en camion grappin : 38 % du charroi => déchets difficilement triables du fait de la collecte non préservante

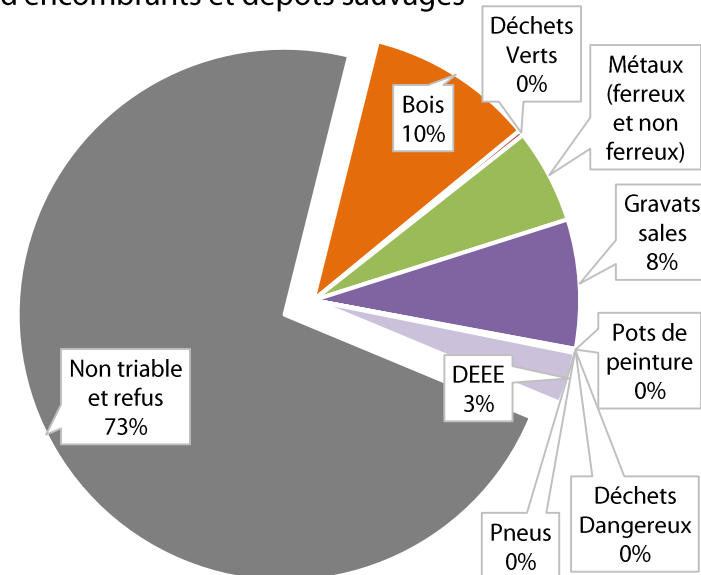
Collecte en camion plateau 62 % du charroi => déchets triables par matière car peu dégradés

Répartition tonnages par site de transit des collectes d'encombrants et dépôts sauvages



Sites de transit et tri

Répartition par matière des collectes d'encombrants et dépôts sauvages



Tri par matière



ZOOM PROCÉDURE DE GESTION DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

19 852Demandes internet
en 2022*Soit +14,8% entre
2021 et 2022*

L'organisation de la gestion administrative des demandes de rendez-vous, pour la collecte des encombrants, a énormément évolué depuis mars 2020 et le confinement.

Des formulaires sont à compléter directement sur le site internet de la CASA : https://liens.agglo-casa.fr/formulaire_envinet_signalement

Ce dispositif est très largement adopté avec 10 666 formulaires de demandes de particuliers reçus en 2022. Les agents de la plateforme téléphonique orientent les personnes vers le formulaire mais malgré tout, ils prennent les demandes des personnes n'y ayant pas accès ; 183 demandes ont été saisies en 2022 dans ce cadre.

Les copropriétés sont également bien au fait du formulaire qui leur est dédié avec 9 186 demandes traitées par nos services.

Ces formulaires internet, outre le fait de réduire drastiquement le nombre d'appels téléphoniques et donc le temps d'attente, permettent de formuler des demandes de rendez-vous 24h/24h et 7j/7j. Ces demandes de rendez-vous sont généralement traitées dans les 24h ouvrées.

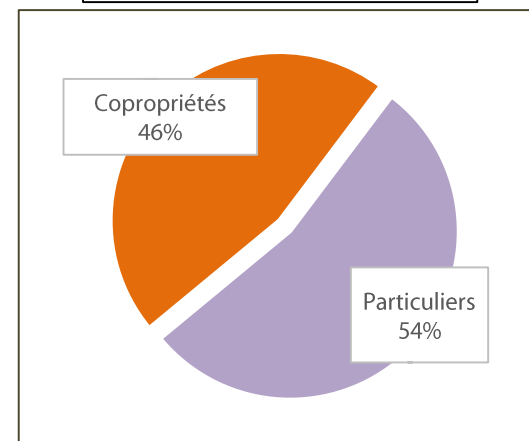
Dès l'enregistrement du rendez-vous, par Envinet, dans l'application, un mail est adressé au demandeur, précisant la date d'intervention, les conditions de dépôt la veille au soir à partir de 19h, et le numéro d'identification du rendez-vous qui doit être affiché. Il rappelle à nouveau les déchets interdits ainsi que les volumes à présenter. De plus, la veille du rendez-vous, un SMS de rappel est également envoyé automatiquement.

L'application facilite aussi la gestion interne et le recensement des dépôts sauvages (DS) collectés, avec l'utilisation, par les équipes terrain de téléphones portables. Les opérateurs de collecte saisissent, directement du terrain, les événements rencontrés lors de la collecte de type signalement de DS, présentation de déchets interdits, problèmes d'accès, véhicule gênant, etc..

Une cartographie des interventions et des DS permet l'exploitation des données ainsi enregistrées.

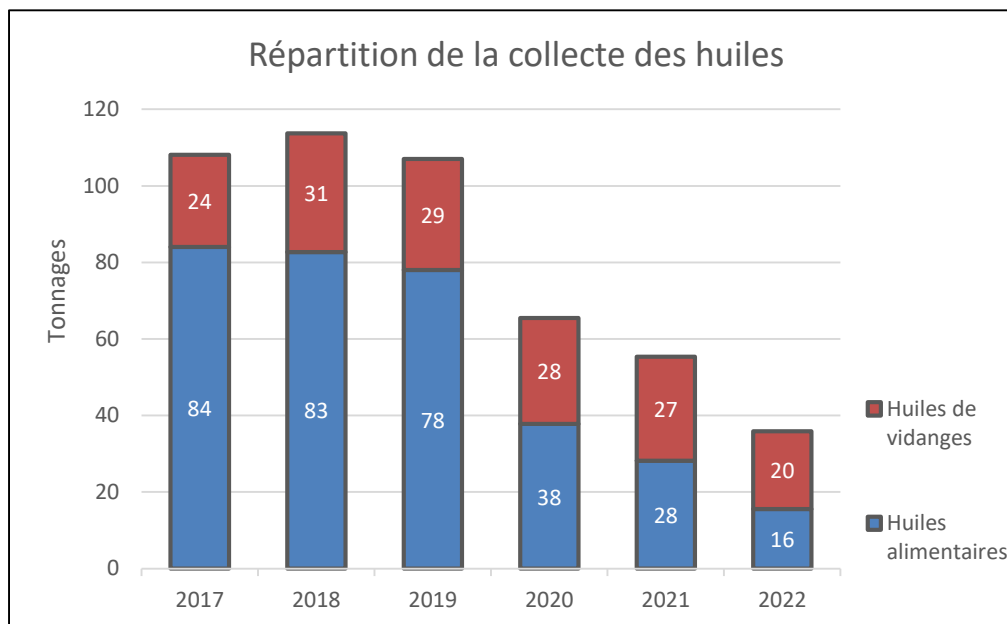
Enfin, les communes reçoivent chaque jour, par mail, la liste des rendez-vous prévus et des collectes réalisées avec photos et d'éventuels commentaires d'interventions. Cela leur permet d'exercer, encore plus efficacement, leur pouvoir de police dans la lutte contre les dépôts sauvages.

Demandes de rendez-vous
encombrants par internet





COLLECTE DES HUILES

36**Tonnes d'huiles
en 2022***Soit – 54,2%
entre 2021 et
2022*

Collecte des huiles de friture

Une collecte en régie des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements.

500 établissements sont collectés et répartis sur les communes suivantes :

- Antibes – Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

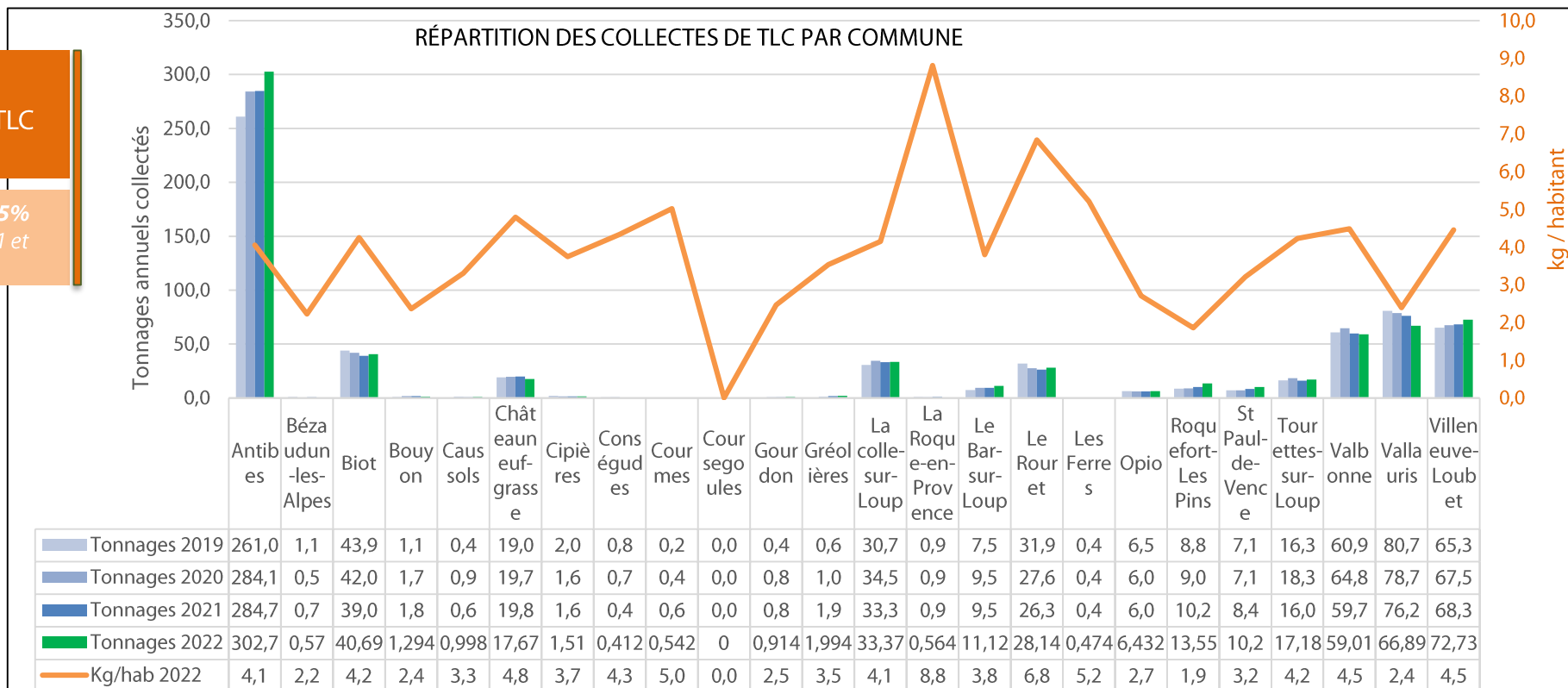
On constate une baisse régulière des quantités collectées du fait du recours par les professionnels à des entreprises spécialisées qui les rémunèrent. La structuration de cette filière a donc conduit la CASA à cesser cette prestation le 6 mars 2023. Les bénéficiaires de cette collecte ont été invités à prendre l'attache des entreprises agréées.

Collecte des huiles de vidange

Cette collecte s'effectue uniquement depuis les déchetteries en apport volontaire.



COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

689**Tonnes de TLC**
en 2022*Soit +4,55%*
entre 2021 et
2022

En 2022, 688,96 tonnes de textiles, linges, chaussures ont été collectées par nos deux prestataires, Montagn'Habits et Pacôme Recyclage, contre 677,1 tonnes en 2021. Cette augmentation de 1,77 % soit près de 12 tonnes est liée au fait qu'une partie est issue de collectes d'Associations (Croix Rouge et Secours Catholique) et récupérées par nos prestataires sur le territoire, ont été comptabilisées cette année. Ces textiles de moindre qualité sont tout de même recyclés par la filière Refashion.

Les caractérisations réalisées dernièrement font état de 20kgs/hab/an de textiles dans les ordures ménagères. Il convient donc de relancer la dynamique de tri des textiles et de communiquer fortement sur le recyclage des vêtements avec l'aide de l'éco organisme REFASHION. Une campagne de Communication a été menée en 2022.

Afin de réaliser cette collecte, 127 bornes sont installées sur le domaine public et privé de 23 communes en 2022. Le nombre de colonnes est en baisse avec 4 colonnes de moins sur le territoire.



COLLECTE EN DÉCHETTERIES

7

déchetteries sur le territoire CASA

La CASA dispose de 7 déchetteries sur son territoire qui, depuis septembre 2018, sont gérées par le syndicat de traitement UNIVALOM.

- Antibes Juan-les-Pins,
- Bezaudun-les-Alpes
- Cipières
- La Colle-sur-Loup

- Valbonne
- Vallauris - Golfe Juan
- Roquefort-les-Pins

Ces déchetteries font parties du territoire de CAP AZUR et du réseau des 21 déchetteries gérées par les syndicats de traitement et de valorisation UNIVALOM et SMED.

Les professionnels comme les usagers peuvent accéder à tout ou partie de ces déchetteries avec deux badges propres à chaque syndicat mais, avec des conditions d'accès harmonisées. Les particuliers ont une gratuité de 1,5 tonnes par an, excepté les déchets dangereux des ménages limités à 60 kg/an/foyer.

DÉCHETS ACCEPTÉS



Déchets usuels : canapés, matelas, déchets verts, ferraille, verre, carton, tapis, moquette, bois, électroménager, textiles et chaussures, papiers, revues, journaux, meubles, pneus, déchets électriques et électroniques, gravats propres, gravats vides, verre plat, emballages ménagers.



Déchets dangereux ménages : néons, ampoules, peintures, solvants, huiles de vidange, huiles de friture, piles, produits dangereux, bidons souillés, batteries, bouteilles de gaz, extincteurs, aérosols, hydrocarbures, pétrole, produits phytosanitaires (engrais, désherbant), cartouches d'encre, radiographies.



Déchets toxiques : produits inflammables, produits toxiques, produits nocifs, produits corrosifs, produits dangereux pour l'environnement, produits combustibles.



Pour aller + loin

- ✓ Les **CARTONS** doivent être vidés et pliés
- ✓ Limité à **4 PNEUS** par an et par foyer
- ✓ **GAZ** limité à **1 BOUTEILLE** par an et par foyer
- ✓ **VÉGÉTAUX** : pail de sac plastique, pail de pot de fleurs, pail de cailloux, pail de bâches.
- ✓ **GRAVATS SALES** : déblais de chantier (matériaux inertes en majorité), sacs de ciment usagés.
- ✓ **GRAVATS PROPRES** : terre, pierres, béton, parpaings, mortier, ciment, briques, tuiles, carrelage, marbre, grès, granit, matériaux réfractaires, etc. (pail de fer, bois, plastique).
- ✓ **ENCOMBRANTS** : ouvrir les sacs, pail de pneus et pail de déchets dangereux (DDM).



8

DÉCHETS REFUSÉS



déchets **putrescibles** ou autres déchets agroalimentaires provenant de l'industrie ou de distribution



produits **chimiques** d'usage industriel ou d'artisans



produits **chimiques** d'usage agricole, horticole, viticole et en pépinières



emballages d'exploitations agricoles



bouteilles de **gaz** issues des professionnels



extincteurs issus des professionnels



pneus issus des professionnels



déchets **incandescents** (cendre, charbon de bois...)



☞ Cette liste n'est pas limitative. L'agent de déchetterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger. (Règlement intérieur disponible en déchetterie et sur smed06.fr et univalom.fr)

Pour aller + loin : Fusées de détresse

Déposez gratuitement vos **feux de détresse périmés** (feux à mains, fusées parachutes et fumigènes) dans votre magasin d'accastillage lors de l'achat de produits neufs. Liste des points de collecte :

www.aper-pyro.fr/les-points-de-collecte

Renseignements : contact@aper-pyro.fr



9

Extrait du Guide des déchetteries CAP AZUR

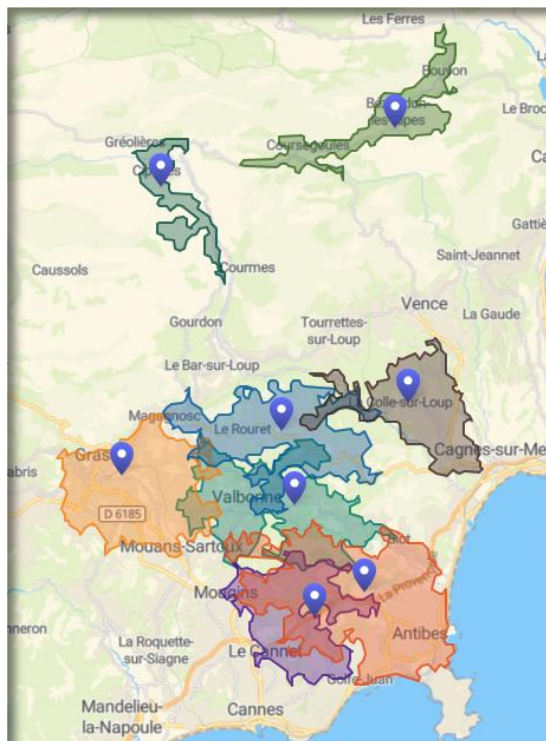
Les conditions d'accès propres à chaque déchetterie, coordonnées, jours et horaires d'ouverture sont sur le site internet d'Univalom <https://univalom.fr>



COLLECTE EN DÉCHETTERIES

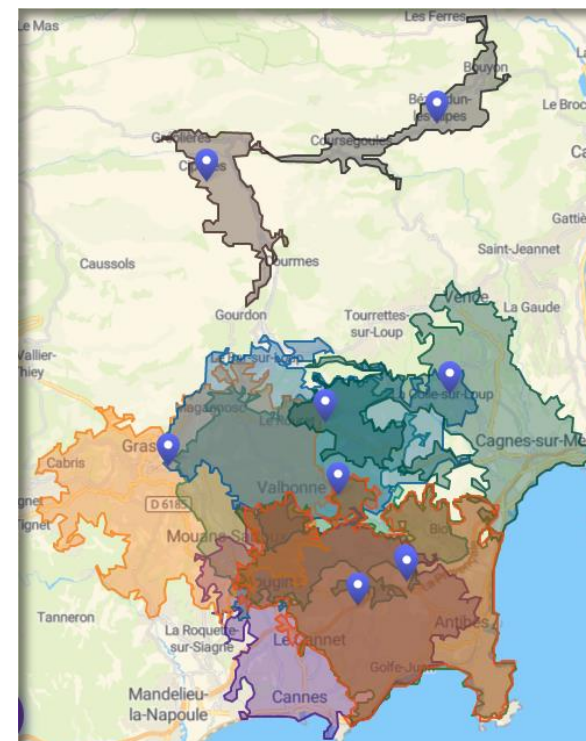
Desserte des déchetteries

10 minutes



95% de la population a accès à une déchetterie à moins de 10 minutes ou moins de 10 kms

10 km



L'accès aux déchèteries du réseau CAP AZUR (Roquestéron et Grasse) permet d'inclure les territoires de la Roque en Provence ainsi qu'une portion des territoires de Conségudes et Le Bar-sur-Loup (– de 10km)

Une convention avec la métropole Nice Côte d'Azur permet également aux Tourrettans d'accéder à la déchetterie de Vence sous conditions.

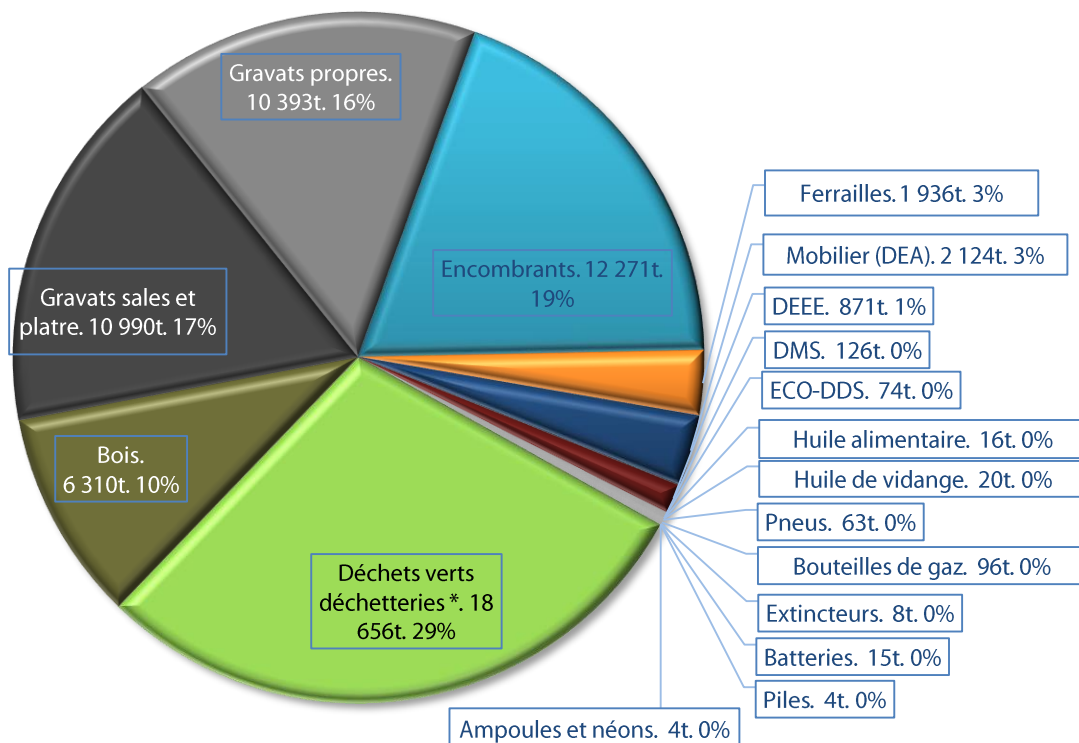
Les communes desservies partiellement (soit à + de 10 km ou + de 10 min) ou non desservies sont : Gourdon, Conségudes, Les Ferres, Caussols, Courmes, Le Bar-sur-Loup.



COLLECTE EN DÉCHETTERIES

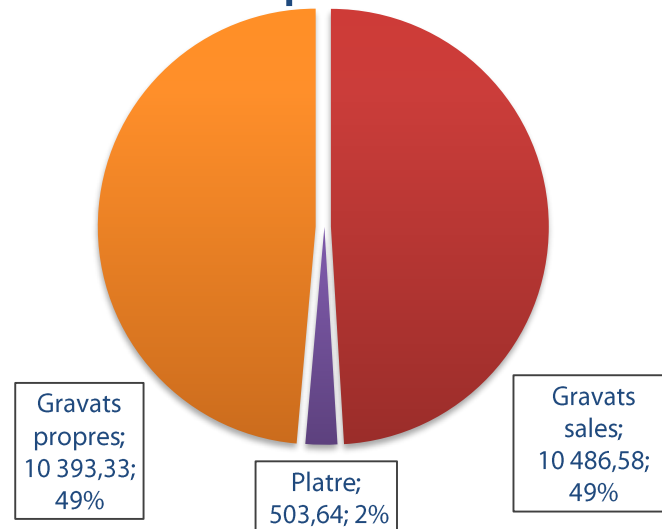
63 979**Tonnes d'apport en déchetterie
en 2022***Soit +4,73% entre 2021 et 2022*

RÉPARTITION DES FLUX DES DÉCHETTERIES



* Déchets verts déchetteries = déchets verts déposés en déchetterie et issus des sites extérieurs (caissons mis à disposition) sur les communes de Bar sur Loup, Biot et Villeneuve-Loubet

Répartition des flux de gravats et plâtre



Nouvelle filière de recyclage du plâtre est expérimentée en 2022 sur la déchetterie d'Antibes

Trois types de déchets représentent 92% des apports en déchetterie :

- 1° Les **déchets verts et bois** qui représentent **39%** des quantités collectées
- 2° Les **gravats et plâtre** avec **33 %** des tonnages
- 3° Les **encombrants** à hauteur de **19%**



EVOLUTION DES COLLECTES DEPUIS 2010

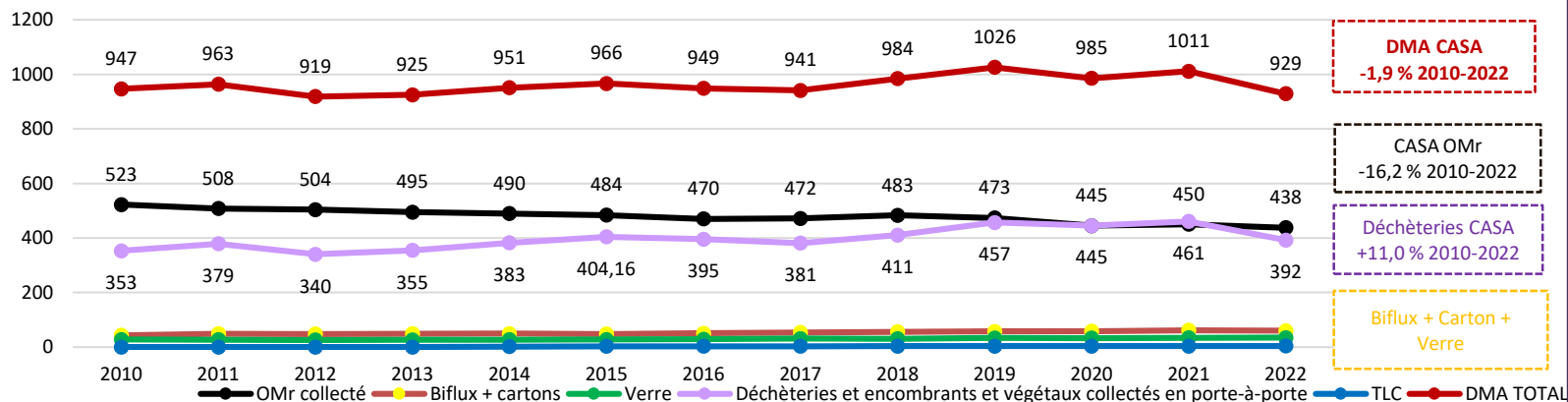
167 906

tonnes de DMA en 2022
Soit + 2 979 tonnes
par rapport à 2010

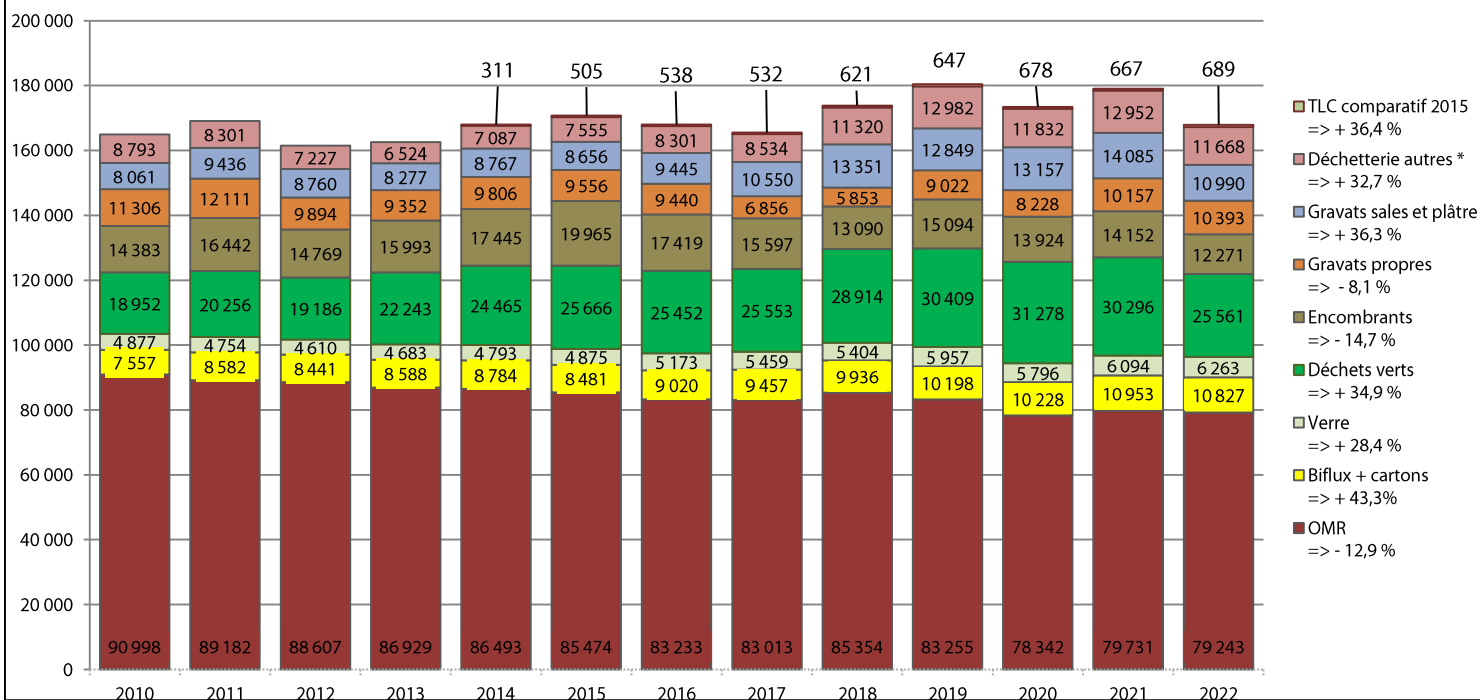
164 927

tonnes en 2010

Evolution du ratio de DMA en kg/hab sur le territoire de la CASA depuis 2010



Evolution des tonnages depuis 2010





ANALYSE DES ÉVOLUTIONS DEPUIS 2010

On constate également une très forte augmentation des tonnages collectés en **déchetterie** (gravats sales, végétaux et déchetteries autres). Ceci met en exergue l'importance de disposer d'un réseau efficace de déchetteries et d'inciter les metteurs sur le marché, conformément aux objectifs de la loi AGECE, à proposer à leurs clients professionnels, la reprise de leurs déchets dans le cadre des **REP (Responsabilité élargie des producteurs)**.

En ce sens, ils sont soumis au financement de la prévention et de la gestion des déchets issus desdits produits. Cela implique l'organisation et la mise en place de solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage adaptées, mais également d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits pour limiter la production de déchets. Il convient de faire connaître ces éco organismes et ces solutions alternatives auprès des consommateurs.

11 nouvelles filières issues de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire sont aussi développées progressivement depuis 2021 et jusqu'en 2025 et concernent: les produits du tabac; les gommes à mâcher; les jouets; les articles de sport et de loisirs; les articles de bricolage et de jardin; les produits ou matériaux de construction du bâtiment; les voitures, les camionnettes, les véhicules à moteur à deux ou trois roues, ainsi que les quadricycles à moteur; les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles; les textiles sanitaires à usage unique; les engins de pêche contenant du plastique



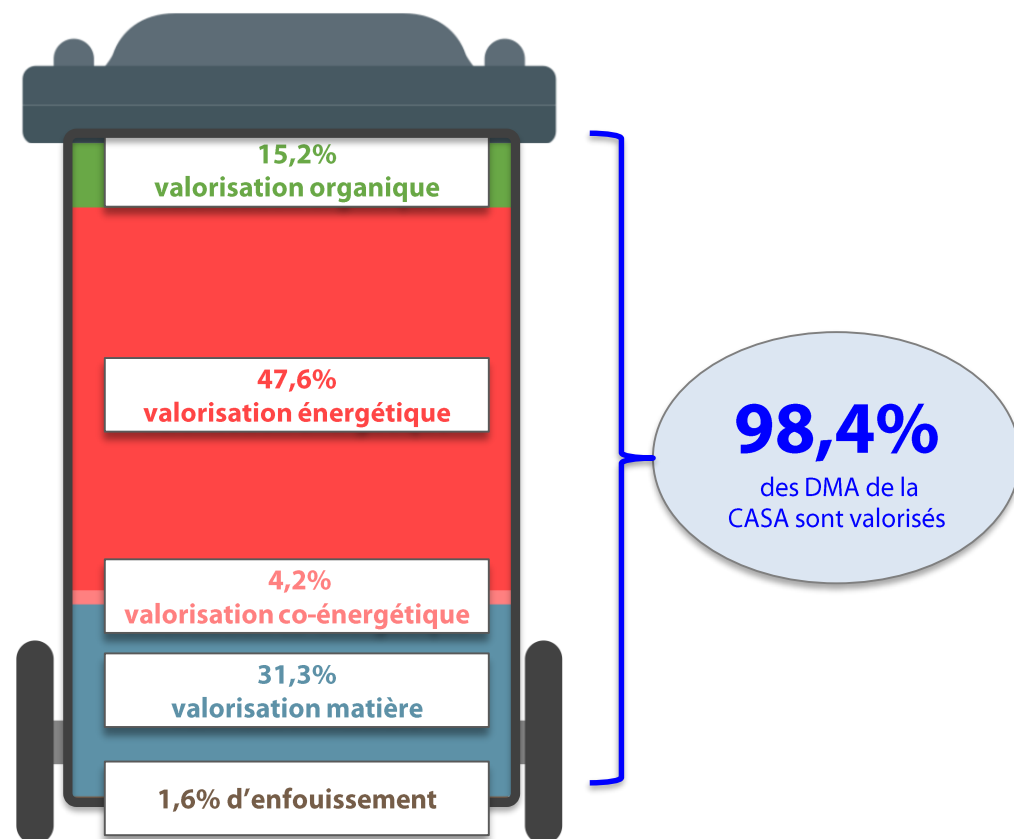
TRAITEMENT, VALORISATION DES DÉCHETS

La réglementation fixe les objectifs de la **valorisation matière** à **60%** en 2030 et 65% en 2035. Actuellement elle représente **98,4 %** de la valorisation.

La généralisation du tri à la source des biodéchets, l'accentuation des actions de recyclage pour le verre, le carton, et les emballages devraient permettre d'atteindre ces objectifs.

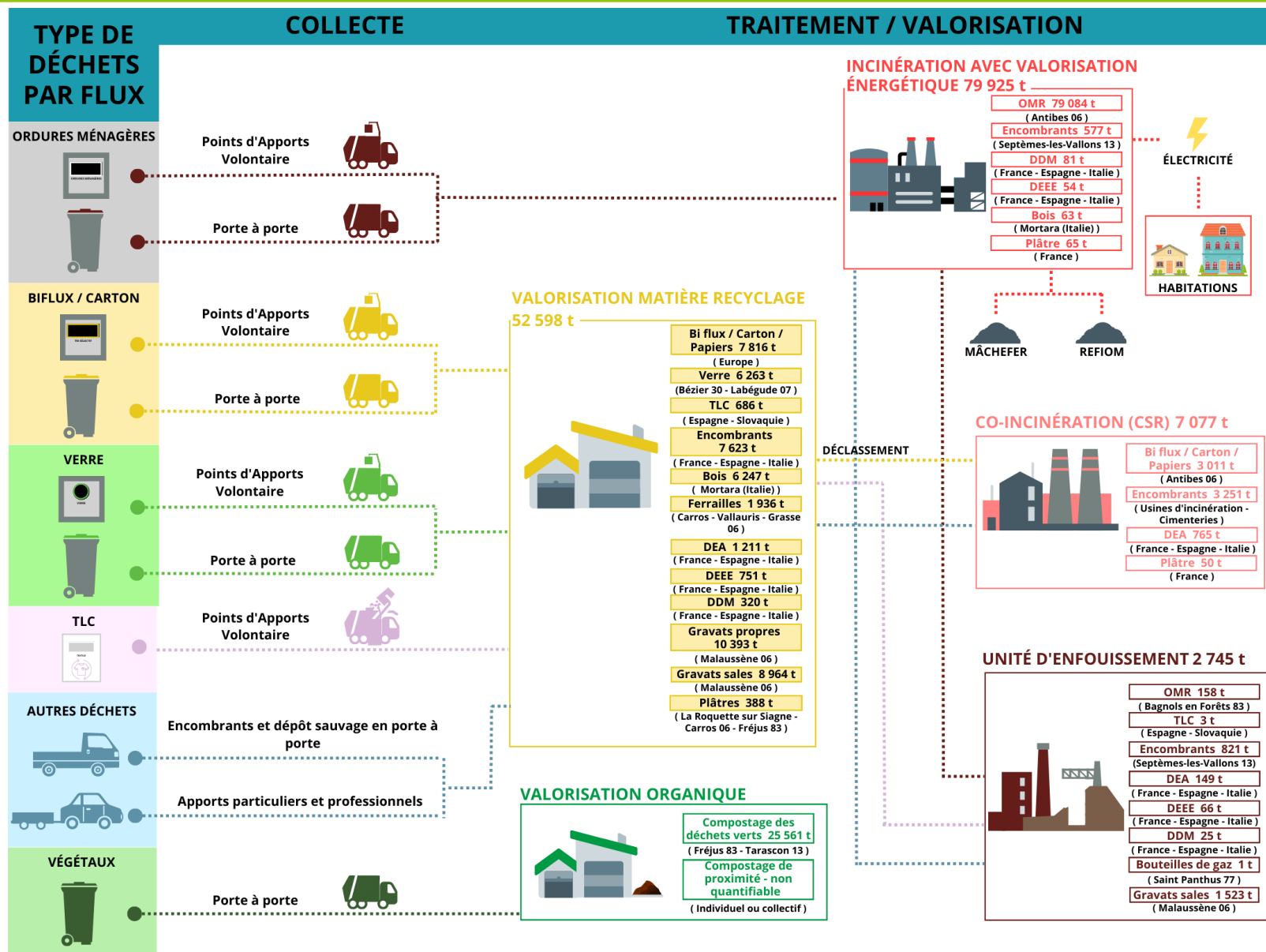
Pour ce qui concerne le stockage, la loi fixe des objectifs à 10% maximum.

Cet objectif est largement atteint puisqu'il est de 1,6 % en 2022.





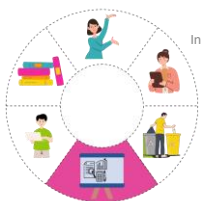
TRAITEMENT, VALORISATION DES DÉCHETS



4

Indicateurs financiers





BUDGET

47 644 738,36€

Coût du service en 2022

*Soit + 1 584 175,17€
par rapport à 2021***COMPTE ADMINISTRATIF
2022****47 644 738,36€**Dépenses de
fonctionnement**41 329 391,85 €**Dépenses
d'investissement**6 315 346,51 €****RECETTES 2022****47 644 738,36 €**

Produit de la TEOM

40 278 023 €

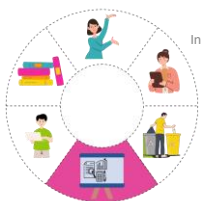
Autres recettes *

1 764 926,27 €

Emprunt

2 986 981,28€Autres recettes
d'investissement**2 614 807,81€****COÛT DU SERVICE****263,59 € / habitant**Contribution de
TEOM**222,84 € / habitant**Autres recettes
9,76 € / habitantEmprunt
16,53 € / habitantAutres recettes
d'investissement
14,46€ / habitantCoût de fonctionnement
228,65 € /habitantCoût d'investissement
34,94 € /habitant

* Les autres recettes, soit 1 764 926,27 euros proviennent principalement des annulations de charges, des remboursements d'indemnités journalières, de cessions de véhicules, de la revente d'électricité au niveau du centre technique, les contributions des agents aux tickets restaurants...



BUDGET

Compte administratif - Fonctionnement

En 2022, les **dépenses de fonctionnement** se sont élevées à **41 329 391,85 euros** dont 3 526 333,68 euros d'ABS (Allocation Budgétaire de Structures mutualisées) avec une **augmentation de 4,31 %** par rapport à 2021 soit **+ 1 705 847,64€**.

Cette augmentation est liée pour partie à :

- l'augmentation importante du coût de la masse salariale (+ 9,28% soit 823 377 euros) ;
- L'augmentation de la gestion du parc auto (+19,35% soit 231 258,98 euros) avec l'augmentation du prix du carburant, des fluides et des pièces détachées ;
- L'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui est passée de 8 euros/tonne à 11 euros/tonne mais qui a été compensée par les reventes d'énergie ;
- L'augmentation globale de tous les marchés d'entretien et maintenance des équipements de collecte suite à la crise économique.

Compte administratif - Investissement

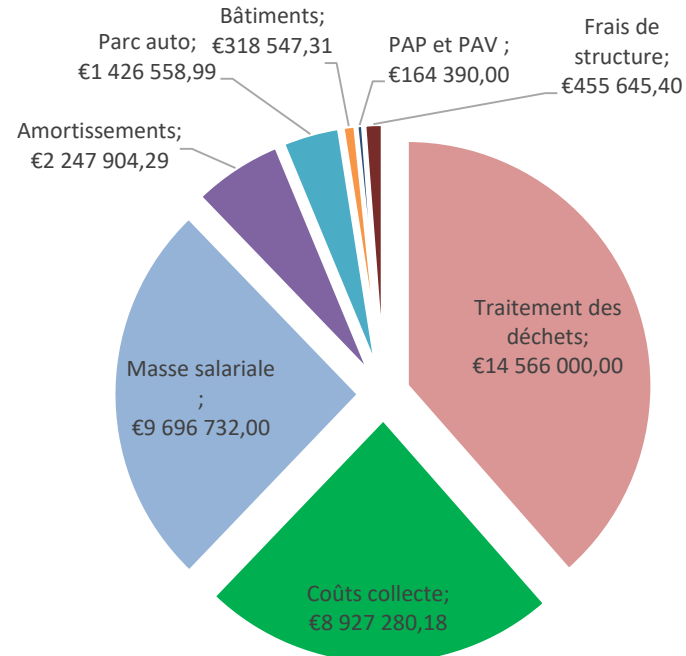
Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2022 (y compris le remboursement du capital des emprunts) se sont élevées à la somme de **6 315 346,51 €**.

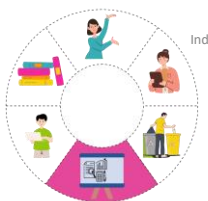
Le service est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des ordures.

Augmentation de 4,31 % des dépenses de fonctionnement et diminution des dépenses d'investissement de 1,89 % (soit -121 672,47 euros) notamment pour l'aménagement et la fourniture de colonnes enterrées ou semi enterrées.

Augmentation des recettes de TEOM de 4,45% par rapport à 2021 (soit + 1 718 006 euros) du fait de la revalorisation des bases.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2022 hors ABS





LA TEOM DE LA CASA

8,8%

Taux de TEOM 2022

*0 % d'évolution du taux
par rapport à 2021**Pour rappel -0,7% en
2021***40 278 023 €**De produit de TEOM
en 2022**38 560 017 €**De produit de TEOM
en 2021

Le financement du service est assuré en grande partie par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Cette TEOM est calculée à partir de 2 variables : une assiette, également appelée base, multipliée par un taux. L'assiette, est égale à la moitié de la somme des valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (hors usines).

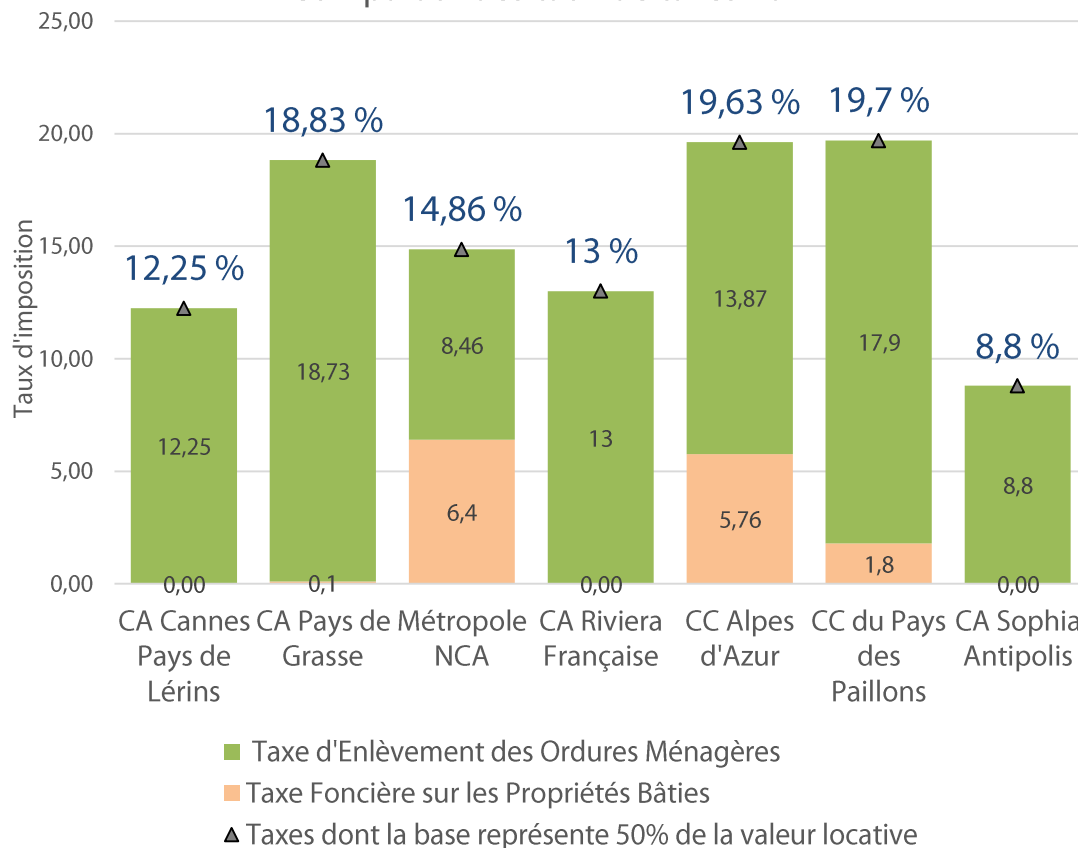
La TEOM due est sur l'avis d'imposition de taxe foncière.

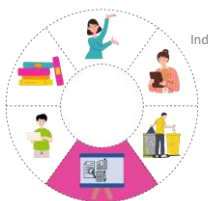
Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets.

Le taux de taxe de la CASA est de 8,8%. C'est le plus bas, comparativement à la Métropole et aux communautés d'Agglomération environnantes. Il est prévu de le baisser encore au 1^{er} janvier 2023 pour le porter à 8,65%.

Le gouvernement a mis en place un moteur de recherche pour connaître le taux de TEOM appliqué dans chaque commune de France <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/moteur-de-recherche-pour-la-teom/>.

Comparatif des taux de taxes 2022





FINANCEMENT DU SERVICE

Cet impôt direct n'est pas lié à l'utilisation du service, au niveau de service, ni au volume de déchets collectés.

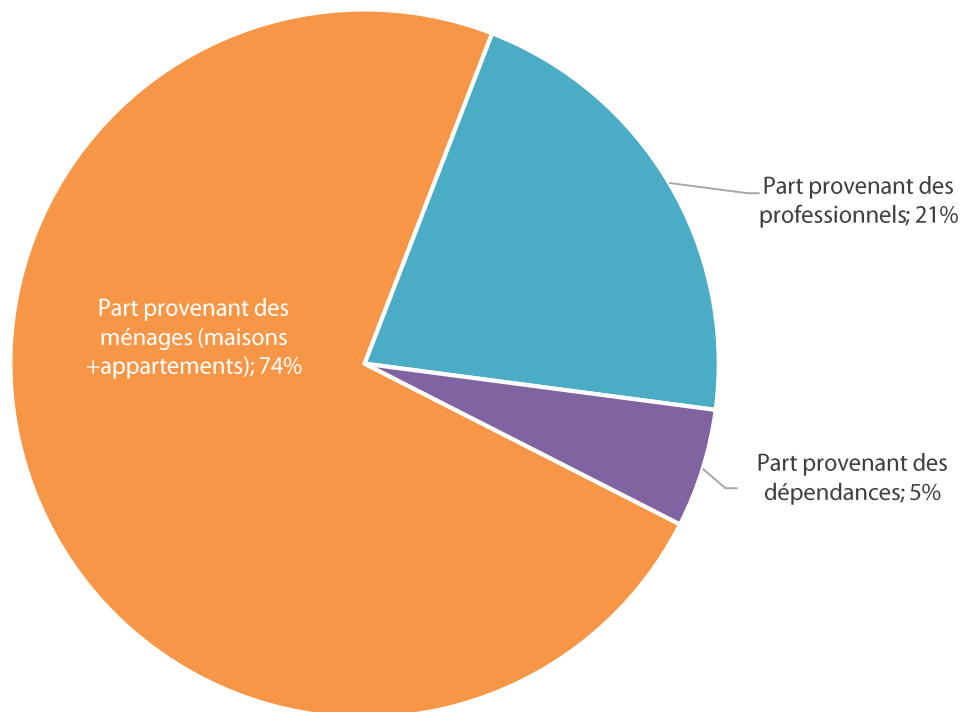
Les prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises, pour leurs déchets ménagers ou assimilés ; c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages, sans sujétions techniques particulières.

Les locaux professionnels représentent 5% des locaux et contribuent à 21 % de la TEOM.

Les maisons représentent 18 % des locaux et contribuent à 33% de la TEOM.

Les appartements représentent 36% des locaux et contribuent à 41% de la TEOM.

Répartition des produits de TEOM données 2021
source ADEME fiche diagnostic TEOM mars 2023





FINANCEMENT DU SERVICE

En avril 2022 l'ADEME a mis à disposition des éléments relatifs à la TEOM et comparatifs entre collectivités sur les données de 2021.

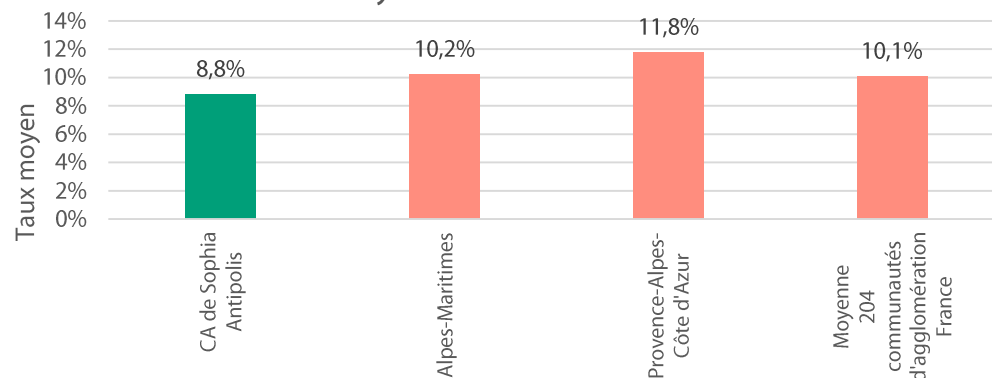
Le tableau ci-contre permet d'appréhender les différences de bases et de taux entre communes/adhérents, ainsi que leur contribution respective (%) par rapport au total perçu.

Produit de TEOM au sein des adhérents de la CASA pour 2021			
Communes	€	% du total	€/hab.
Antibes	16 857 565	43,9%	226
Bézaudun-les-Alpes	15 743	0,0%	61
Biot	2 615 578	6,8%	273
Bouyon	39 013	0,1%	71
Caussols	26 699	0,1%	88
Châteauneuf-Grasse	645 269	1,7%	175
Cipières	34 156	0,1%	85
Conségudes	7 606	0,0%	80
Courmes	7 826	0,0%	72
Coursegoules	44 841	0,1%	85
Gourdon	47 299	0,1%	127
Gréolières	93 005	0,2%	165
La Colle-sur-Loup	1 286 151	3,4%	160
La Roque-en-Provence	6 233	0,0%	97
Le Bar-sur-Loup	339 328	0,9%	116
Le Rouret	582 546	1,5%	142
Les Ferres	6 921	0,0%	76
Opio	554 023	1,4%	233
Roquefort-les-Pins	1 224 477	3,2%	168
Saint-Paul-de-Vence	902 005	2,4%	284
Tourrettes-sur-Loup	812 856	2,1%	200
Valbonne	3 607 099	9,4%	274
Vallauris	5 130 734	13,4%	183
Villeneuve-Loubet	3 481 524	9,1%	213
CA de Sophia Antipolis	38 368 497	100,0%	212

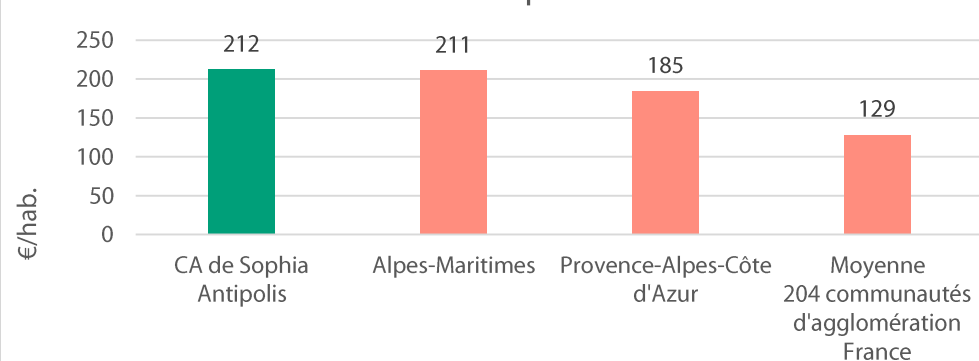
Le produit total (incluant ménages et professionnels) est ramené à la population (INSEE municipale 2020) pour permettre des comparaisons (attention à ne pas associer le ratio en €/hab. aux seuls ménages car il reflète aussi le poids du tissu économique).

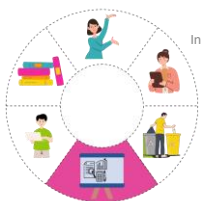
Source ADEME Diagnostic TEOM 2021

Taux moyen de TEOM en 2021



Produit de TEOM exprimé en €/hab en 2021

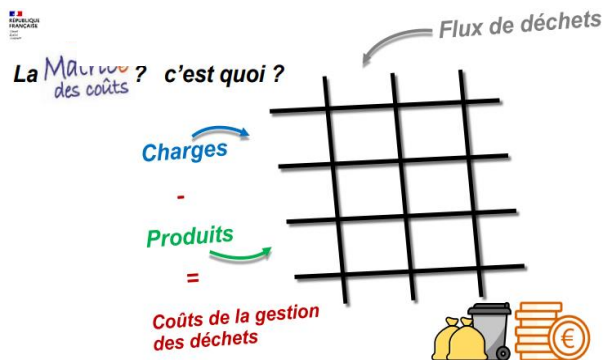




FINANCEMENT DU SERVICE

La matrice des coûts pour la gestion des déchets est l'élément structurant des collectivités et est coconstruite avec l'ADEME. Elle est un cadre de référence commun qui garantit la fiabilité et la comparabilité avec :

- Des règles communes de remplissage
- Une validation sous SINOE
- Des valeurs de références pour se situer



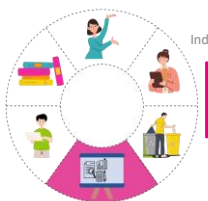
La matrice des coûts est validée par l'ADEME depuis 12 ans pour la CASA

Coût = Niveau de service + quantité de déchets



Le présent rapport annuel intègre les éléments de coûts de la matrice 2021 qui ont été validés par l'ADEME le 7/10/2022.

La matrice des coûts 2022 est en cours de réalisation et devra être validée par l'ADEME avant de servir de référence. Cette validation est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2023.



COÛTS DES COLLECTES

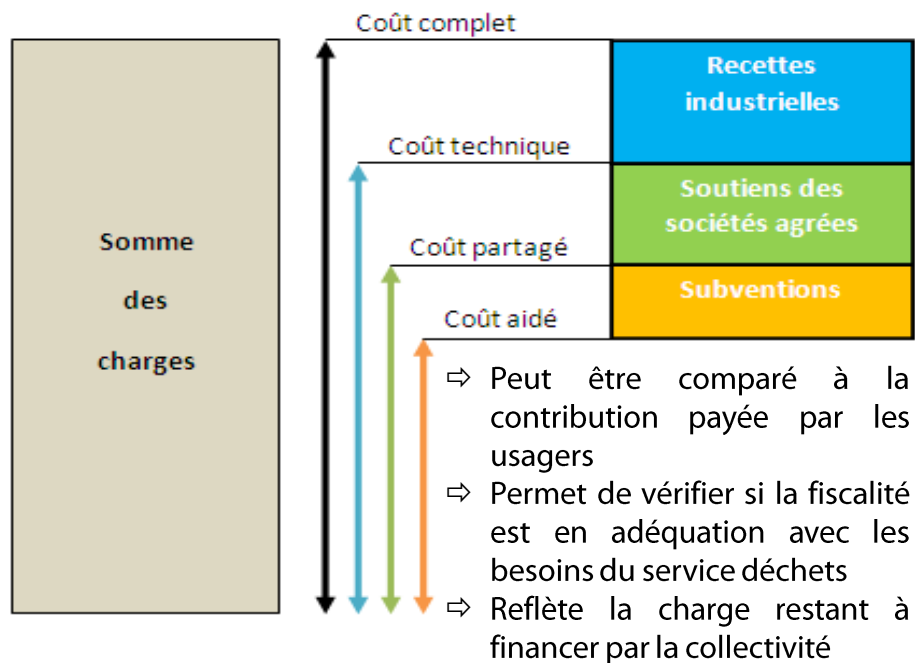
La matrice des coûts permet de calculer les coûts pour chacun des flux pris en charge par les collectivités.

Coût complet = coût brut global

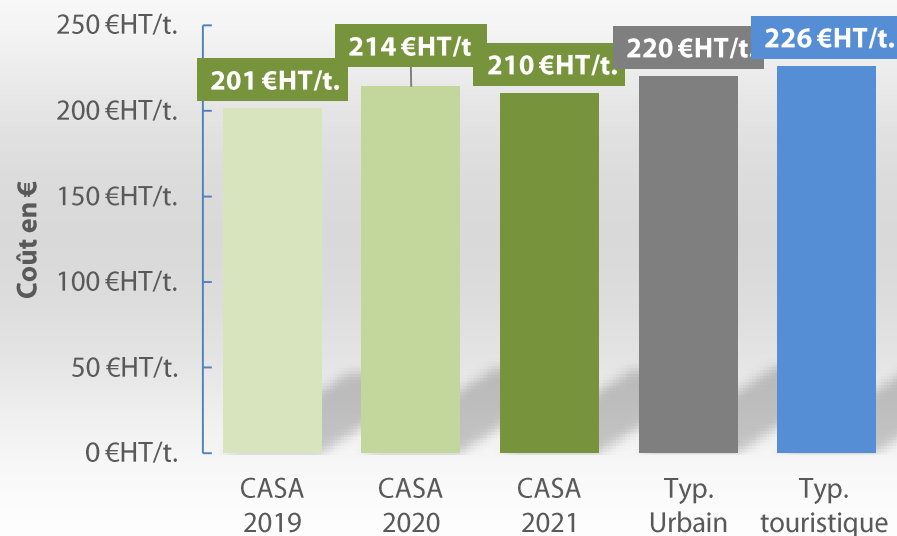
Coût technique = coût complet - recettes industrielles

Coût partagé = coût technique - soutiens sociétés agréées

Coût aidé HT = coût partagé - recettes

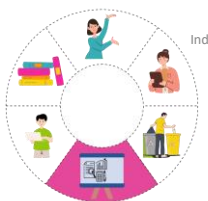


Coût aidé en €/t/an des DMA



Pour rappel en 2021 la CASA a collecté 179 088 t soit 1 011kg/habitants avec une augmentation de tonnage de 3,24% comparativement à 2020

Après plusieurs années de hausse des coûts aidés, une baisse est à noter en 2021.

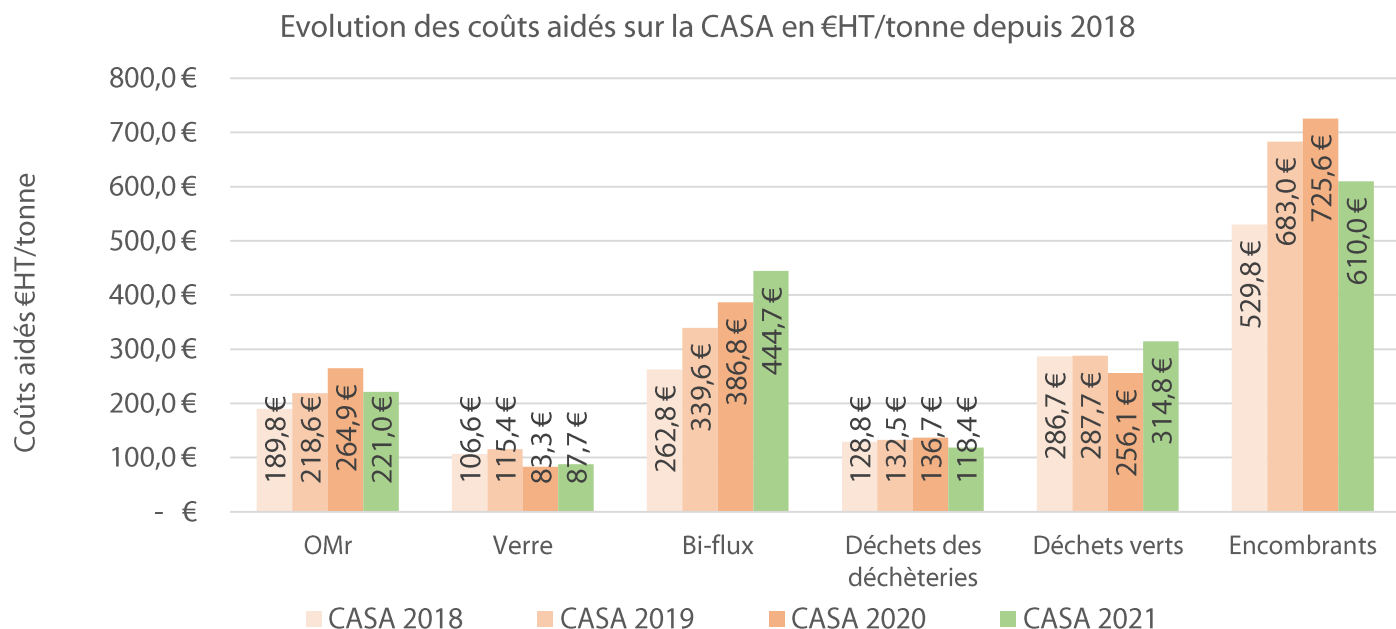


COÛTS DES COLLECTES



Coûts aidés par tonne les plus importants

1. Encombrants
2. Bi-flux
3. Déchets verts
4. OMR
5. Déchets des déchèteries
6. Verre



⇒ Augmentation des coûts aidés par tonne :

- **Bi-flux** : augmentation des coûts aidés par tonne lié à la hausse des produits (ventes des matériaux et soutiens en baisse conjugués à une forte hausse des tonnages lié au passage à 2 jours de collecte sur Antibes, Biot, Valbonne et Villeneuve Loubet en 2021). Ce flux constitue le **2^{ème} coût aidé/tonne le plus cher. Il représente 6% du gisement.**
- **Verre** : légère augmentation des coûts aidés du fait de l'augmentation des fréquences de collecte en porte à porte.
- **Déchets verts** : **forte augmentation des coûts aidés par tonne avec un coût bien supérieur au coût des OMR.**

⇒ Diminution des coûts aidés par tonne :

- **OMR** : due à l'augmentation des tonnages notamment et à la réorganisation des tournées avec réduction de fréquence : 1 jour de collecte en moins pour passage en bi-flux.
- **Encombrants** : hausse des coûts de traitement et de la TGAP ainsi que très forte baisse des tonnages. Ce coût reste le **coût aidé/tonne le plus élevé de tous les déchets.**
- **Déchets des déchèteries** : diminution des tonnages.

5

Perspectives





COLLECTE EN PORTE À PORTE

- Optimiser les circuits de collecte et diminuer les fréquences de collecte des ordures ménagères ;
- Extension de la collecte des végétaux sur les communes d'Antibes et Biot ;
- Mettre en place la collecte des emballages, journaux magazines sur le parc de Sophia ;
- Mettre en place une collecte expérimentale des cartons par une entreprise d'insertion dans le vieil Antibes ;
- Mettre en place le lavage de bacs en régie pour tout le territoire.

COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

- Poursuivre l'implantation de colonnes enterrées, semi-enterrées et dispositifs ascenseurs à bacs dans le cadre des gros projets d'aménagements (Antibes, Valbonne, Tourrettes sur Loup, Villeneuve Loubet, la Colle sur Loup) ;
- Poursuivre les mises en place des dispositifs semi-enterrés notamment sur les communes de Caussols, Gréolières, Les Ferres ;
- Mettre en place des colonnes aériennes (tous flux) sur les communes du Haut-Pays (La Roque en Provence, Conségudes, Les Ferres) afin d'éviter les doubles collectes (PAP et PAV) ;
- Poursuivre le remplacement des anciens dispositifs enterrés par des modèles mieux adaptés et plus facile d'utilisation ;
- Améliorer le maillage en PAV textiles sur l'ensemble des communes et procéder au remplacement de 20% du parc de colonnes ;
- Améliorer le tri du verre : augmentation du nombre de colonnes et déploiement de la solution CLIIINK sur 4 communes (Vallauris, Biot, Antibes et Villeneuve Loubet) ;
- Mettre en place la collecte des cartons en points d'apport volontaire sur les zones industrielles et d'activités économiques et sur le Parc de Sophia ;
- Collecte en régie des PAV ordures ménagères et biflux sur les 11 communes de l'arrière pays.



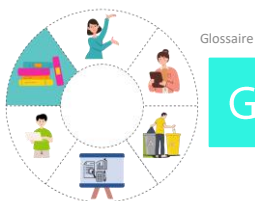
OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Baisser le taux de TEOM de 0,15% au 1^{er} janvier 2023 pour le porter à 8,65% ;
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets des ménages à partir du 1^{er} janvier 2024 (compostage individuel et collectif sur tout le territoire et points d'apport volontaire sur le moyen pays et le littoral) ;
- Augmenter les tonnages collectés en tri et améliorer la qualité du tri (réduction des déclassements de bennes et diminution du taux de refus) ;
- Maintenir un traitement optimisé des déchets ménagers (valorisation, recyclage, etc.) et maîtriser les coûts ;
- Adopter un PLPDMA pour la période 2023 / 2028 ;
- Mettre en œuvre des actions du contrat d'objectifs signé avec la région ;
- Réviser le règlement de collecte ;
- Collaborer avec UNIVALOM et CAP AZUR sur la prévention des déchets (renfort de la communication sur le compostage, le tri, territoire Zéro Déchets, les textiles, etc.) ;
- Développer la communication et l'information concernant la gestion des déchets auprès des résidents, des touristes, des services communaux.

6

Glossaire et références





GLOSSAIRE

C

Collecte sélective : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

D

Déchetterie : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

E

Eco-responsabilité : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

Écobuage : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

N

Norme Euro 6 : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leurs objectifs sont de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

O

OMR : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

P

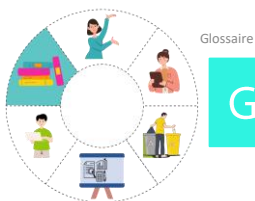
Plateforme de compostage : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

S

Système FAP : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.

T

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.



GLOSSAIRE

U

Unité de valorisation énergétique : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

V

Valorisation énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation matière : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

Valorisation organique : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

ABRÉVIATIONS

BOM : Benne Ordures Ménagères

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages (DMS + Eco DDS + Piles + batteries + huiles alimentaires + huiles de vidange+ bouteille de gaz + extincteur + pneus)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DEA : Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DCS : Déchets collectés sélectivement (CS Recyclables bi flux + CS Cartons + CS Verre)

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (déchets occasionnels + Déchets de routine OMA)

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

Eco DDS : Déchets Dangereux Spécifiques pris en charge par un éco organisme

DO : (Apports en déchetterie + TLC)

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (OMR + DV en PàP + DCS)

PàP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

Apports en déchetteries : Gravats propres + gravats sales + DEA + CS bois + CS ferraille + CS

DEEE + DMM + DV hors PàP + encombrants

RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Véolia, Montagn'habits et Pacôme), des services de l'état (ADEME), de la région (ORDEEC) ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour périodiquement.